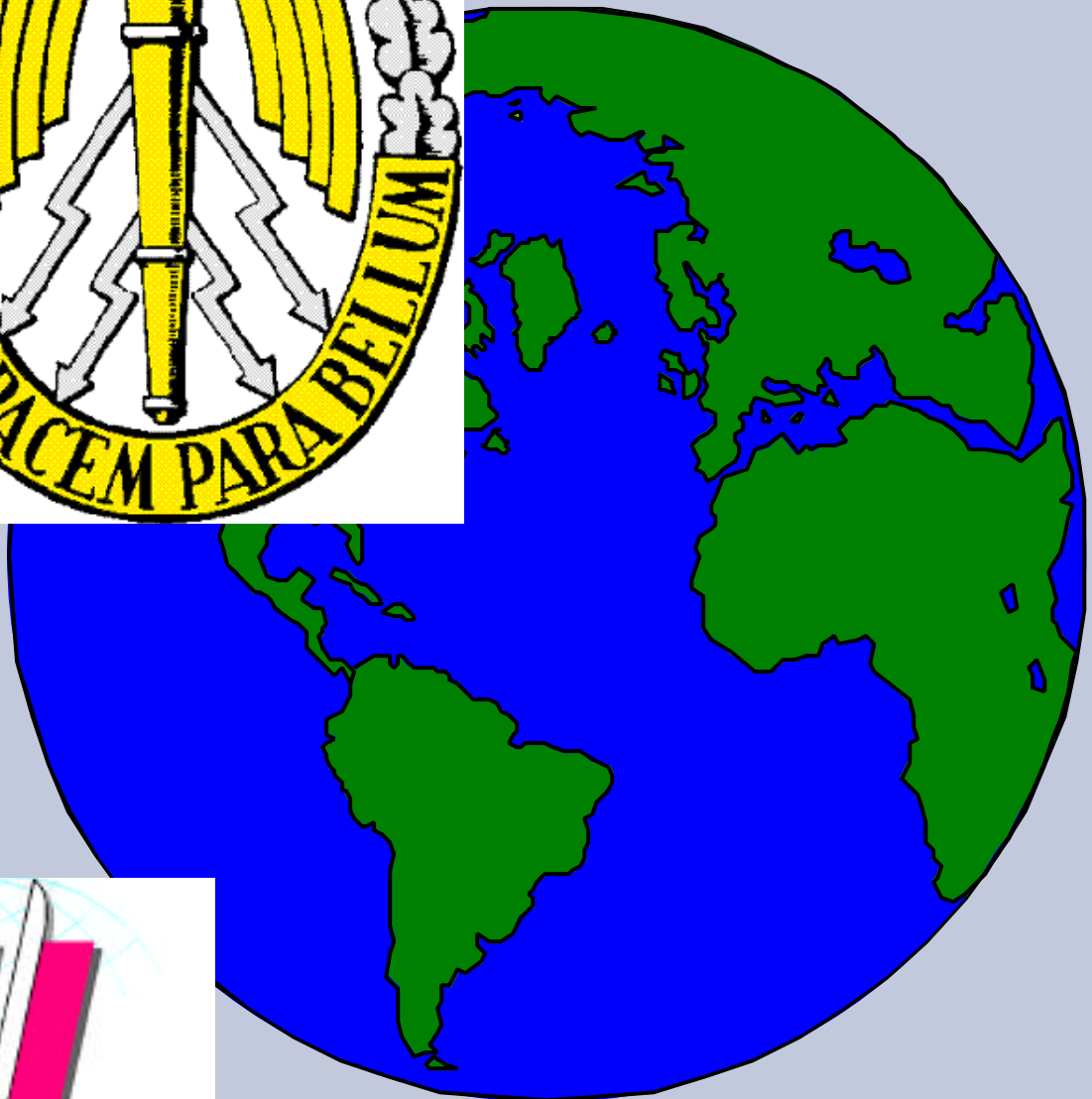
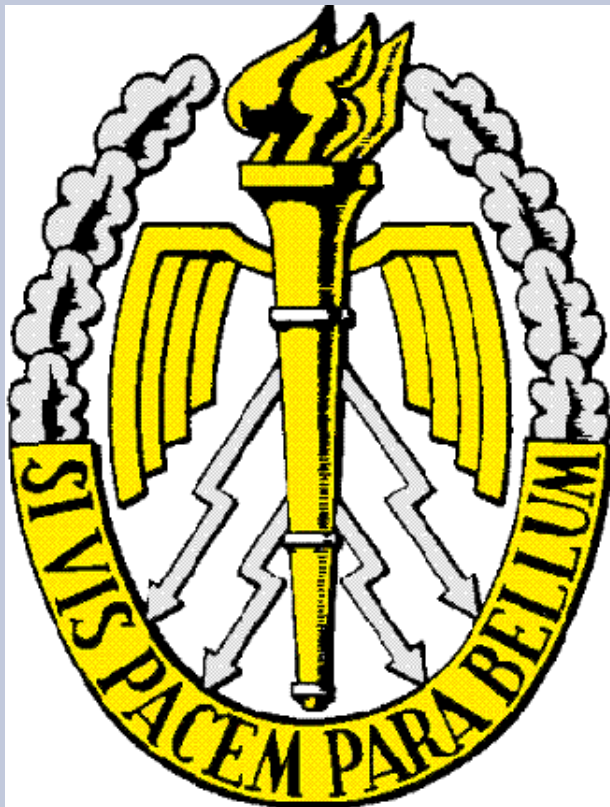


COMMANDEMENT DE LA DOCTRINE ET DE L'ENSEIGNEMENT

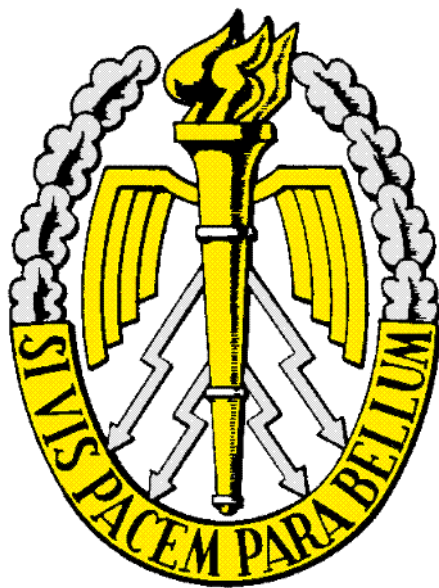
MILITAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE TERRE

OBJECTIF DOCTRINE



JUIN 1999

C.D.E.S



**COMMANDEMENT DE LA DOCTRINE
ET DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR
DE L'ARMÉE DE TERRE**

EDITORIAL

Le premier FORUM de DOCTRINE de l'armée de terre organisé par le CDES s'est tenu du 8 au 10 juin dernier dans les locaux de l'Ecole militaire ; ce forum a été développé dans le prolongement du comité de coordination des études opérationnelles (COCOOPS), qui était dans le passé la réunion annuelle qui visait à fédérer l'action des multiples acteurs du domaine.

La première journée de ce forum était réservée aux écoles d'armes ; elle a permis, par un travail en commun avec leurs CETE, de faire un bilan précis de l'ensemble de la documentation opérationnelle de leur niveau ; la deuxième journée voyait la présentation du résultat des études de l'année passée ; en particulier, les stagiaires de la 112^{ème} promotion du CSEM ont été amenés à exposer l'état d'avancement des travaux de doctrine opérationnelle qu'ils mènent sous la direction d'officiers du CDES.

La troisième journée enfin, la plus novatrice, rassemblait tous les grands commandements fonctionnels, et en particulier les commandants de brigade désignés, pour ouvrir avec eux un véritable dialogue sur l'emploi opérationnel de nos forces.

Quelques unes des présentations qui ont été faites au cours du forum sont reproduites dans cette livraison de la revue. Un compte rendu supplémentaire de ce forum figurera dans le prochain numéro, qui paraîtra au mois de septembre.

Clôture la première année d'activité du CDES, le FORUM de DOCTRINE marque la volonté d'ouverture et de coopération de cet organisme. Réservé, dans sa première édition, aux commandements fonctionnels de l'armée de terre, il devrait se développer dès l'année prochaine pour ouvrir plus largement le débat et impliquer notamment nos alliés européens.

La Rédaction

SOMMAIRE

FORUM DOCTRINE

Allocution du général CEMAT	GAL CRENE	5
Le CREDAT : dix mois plus tard	COL de GIULI	7
Problématique d'évolution de la Méthode de Raisonnement Tactique.....	GAL LASSERRE	13
La maîtrise de l'information : un défi pour l'armée de terre.....	CEN D'ALES	17
Les opérations aéroterrestres dans la profondeur.....	COL DUBOIS	23

ETRANGER

La démarche conceptuelle dans l'armée de terre allemande.....	COL KLEYSER	27
--	--------------------	-----------

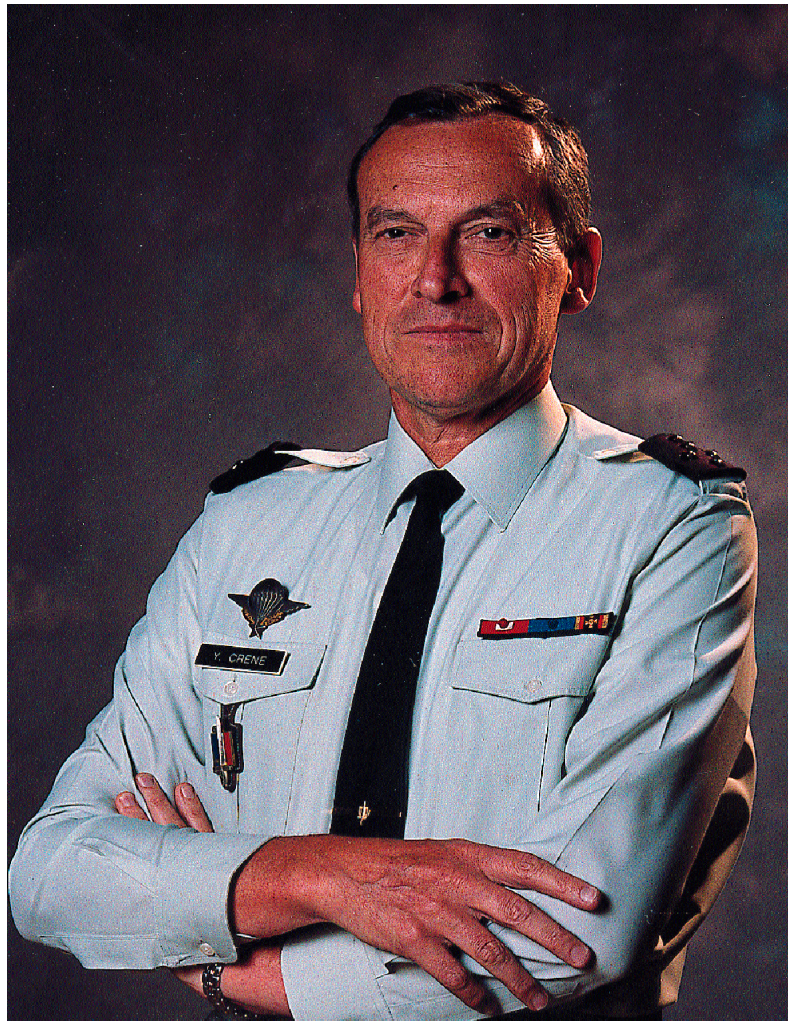
LIBRES REFLEXIONS

Redécouvrir la stratégie.....	CES DUPONT	35
--------------------------------------	-------------------	-----------

TEMOIGNAGE

Les actions civilo-militaires : un enjeu pour l'économie française.....	ASP LARRIVE	43
--	--------------------	-----------

LE GENERAL D'ARMEE CRENE



CHEF D'ET AT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE



FORUM DOCTRINE ALLOCUTION DE CLÔTURE DU CEMAT 10 JUIN 1999

Je voudrais, en vous faisant part de mon plaisir de clôturer vos travaux, souligner le caractère particulièrement opportun de ce premier forum de doctrine.

Il concrétise la place particulière que doit jouer la fonction doctrine dans le double contexte de la refondation et du renouveau de l'action terrestre. Ces deux points feront l'objet de mon intervention.


La fonction doctrine dans la refondation

Il est maintenant bien connu que la refondation renouvelle la quasi totalité des modes de fonctionnement de l'Armée de Terre. L'emploi des forces, coeur de notre métier, est tout particulièrement concerné par ce renouveau. Ses trois aspects que sont la préparation des forces, leur constitution puis leur engagement sont concernés.

Depuis plusieurs décennies, ces trois aspects connaissent une évolution lente, pour ne pas dire une certaine stabilité. Cette situation correspondait à la stabilité du contexte géopolitique et des menaces.

Cette situation n'est plus :

- Pour la préparation des forces, sous l'action de trois facteurs :
 - la nouvelle organisation du commandement, qui sépare clairement les attributions organiques et celles du commandement opérationnel ;
 - la nouvelle problématique des coûts (budgets serrés, productivité accrue) ;
 - et enfin les exigences de niveau d'entraînement induites par la participation «à la cour des Grands».
- Pour la constitution des forces, de par le principe de modularité (réservoir de forces unique) et celui d'unicité (vocation à la projection pour tous).
- Pour l'engagement des forces, de par l'élargissement considérable de l'éventail des missions, et de par les caractéristiques du cadre multinational dans lequel se situent désormais la quasi totalité de nos engagements.



Cette explosion du cadre auquel nous étions habitués doit être maîtrisée. Le succès opérationnel exige en effet que la redéfinition de chaque aspect de l'emploi des forces soit judicieusement «pensé» et mis en oeuvre ; il exige surtout qu'il y ait une grande cohérence entre chacun d'entre eux : il nous faut donc disposer d'un «logiciel de fonctionnement» de l'Armée de Terre : ce logiciel est la doctrine.

Le CDES a vocation à être l'architecte de ce chantier de «programmation» auquel participent toutes les fonctions opérationnelles de l'Armée de Terre. Celles-ci apportent leur avis de spécialiste et leur expérience de terrain. Le CDES a, quant à lui, la responsabilité de faire se rapprocher les logiques de fonctions opérationnelles et de veiller au respect absolu de la cohérence interarmes et des exigences de l'engagement interarmées et multinational.

Doctrine et renouveau de l'action terrestre

La réalité du renouveau de l'action terrestre commence à entrer dans les esprits : nous assistons depuis une décennie environ à l'émergence de nombreuses crises et l'on peut penser que cette situation est relativement durable.

Or, pour résoudre chacune de ces crises, il faut finir, tôt ou tard, par y projeter et y déployer des forces terrestres ; pourquoi ? Parce que ce sont elles qui sont capables, dans la durée, d'agir au contact des hommes au sein desquels la crise est née. Cette action de longue durée présente deux caractéristiques particulièrement adaptées à l'accompagnement et à la résolution d'une crise :

- l'adaptabilité des attitudes (assouplissement ou durcissement)
- la polyvalence des modes d'action (du combat à l'aide aux populations).

Relever ce défi nous donne un impératif d'excellence. Il nous faut de plus le relever dans un contexte très exigeant car le cadre d'action est «au plus juste» (effectifs comptés, budget d'entraînement serré) d'une part, tandis que l'environnement («concurrence» internationale due à la constitution de forces multinationales, omniprésence des médias) ne donne aucun «droit à l'erreur», d'autre part.

Ce défi est aussi un enjeu pour l'avenir : la confiance de la nation et notre capacité de rayonnement sur les pays amis appelés à nous côtoyer découleront de notre capacité à le relever.

La fonction doctrine a, de toute évidence, un rôle éminent à jouer dans cette partie ; pour assurer la convergence des efforts de préparation opérationnelle en organisant l'unité de l'action d'ensemble, et pour promouvoir l'influence de la doctrine terrestre française.

Cette prise de conscience et ce travail de conception sont bien partis. L'Armée de Terre n'est pas en retard et l'avancée de ses travaux lui permet déjà d'être une force de proposition, en particulier sur les fonctions émergentes.

Il n'en demeure pas moins que le travail à accomplir est considérable et que les perspectives politiques (construction européenne, évolution de l'OTAN) et géopolitiques (fragilité de la paix dans une grande quantité de pays proches) nous obligent à produire des travaux de grande qualité dans des délais relativement courts.

Je ne doute pas que nous relèverons aussi ce défi pour lequel j'adresse à tous mes encouragements et ma confiance.

LE CREDAT : dix mois plus tard...

Le forum de doctrine des 9, 10 et 11 juin a été l'occasion de dresser un premier bilan d'un an d'activité et de fonctionnement du centre de recherche et d'étude de doctrine de l'armée de terre.

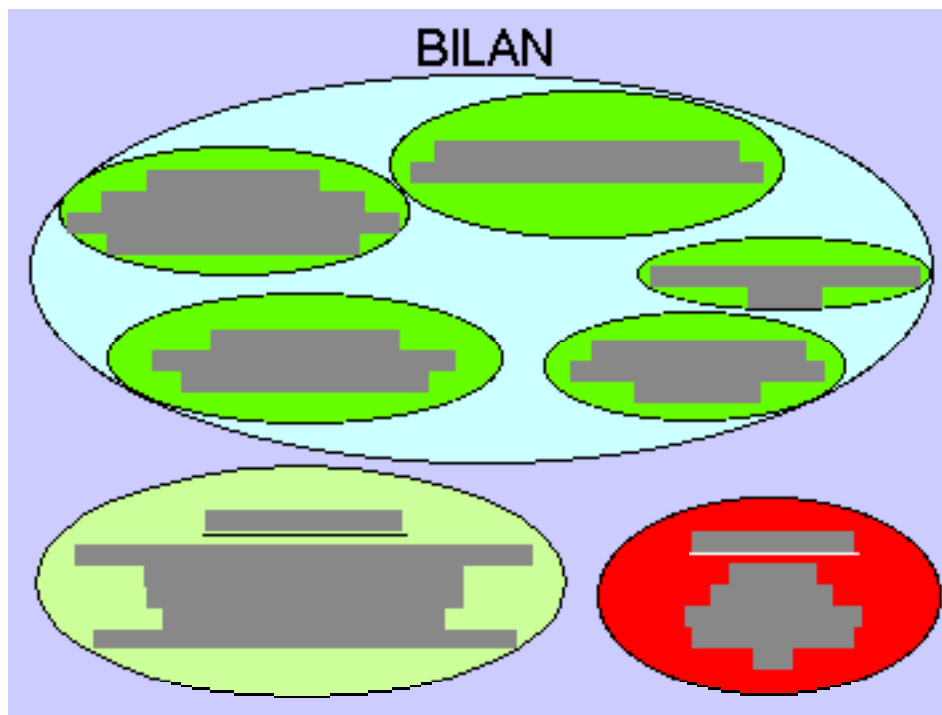
L'ensemble est «globalement positif», en raison principalement de la somme de travail réalisé, même si le renforcement de l'expertise, et donc la crédibilité, ainsi que l'amélioration du partenariat avec les autres grands commandements restent encore deux objectifs majeurs pour le cycle 1999-2000.

L'année aura été délicate pour ce nouvel organisme, dont les deux tiers des officiers seront mutés cet été : ceux-ci auront du simultanément tout mettre en place (infrastructur e, DUO, budget, informatique...), tout découvrir, apprendre voire inventer, se faire connaître et reconnaître, produire.

Le bilan est positif

Il s'appuie sur des réalisations concrètes...

...comme en témoigne le tableau ci-dessous, présenté selon les trois volets de la mission du CREDAT.



Par ailleurs, il faut souligner l'importance des activités de relations internationales. Douze pays ont déjà eu à un titre ou à un autre un contact doctrinal avec le CDES et le CREDAT.

Les documents, listés ci-après, seront produits à l'issue de l'exercice 98-99 et diffusés avec le CD-ROM à la rentrée de septembre. Ils représentent le plus important investissement.

25 DOCUMENTS PRODUITS		
DOCTRINE INTERARMÉES DE L'INFORMATION ETUDES AMPHIBIES		
FTO v8		
1	MAÎTRISE DE LA VIOLENCE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ACTIONS PSYCHOLOGIQUES	
MANUEL BRIGADE	DOCTRINE DU RENSEIGNEMENT	DOCTRINE AEROMOBILITÉ
MANUEL DIVISION	CONTRE RENSEIGNEMENT	
BASE DIVISIONNAIRE	DOCTRINE DES SIC	ENGAGEMENT EN ZONE URBAINE
	LES SIC PAR NIVEAUX DE	DOCTRINE DE GUERRE
2	COMMANDEMENT	ELECTRONIQUE
	ACM	
4	SYSTEME DE LIAISON DES EM MULTINATIONAUX TERMINOLOGIE TTA 106	
OPERATIONS DANS LA PROFONDEUR	CONSTITUTION DE FORCES	
NUMÉRISATION DU CHAMP DE BATAILLE	CIBLAGE/TARGETING	
	PLANIFICATION	
	MRT	

...et des atouts qui ont permis de remplir le contrat.

Ce sont les suivants :

- ***l'intérêt de la mission***, qui se situe au cœur de nos préoccupations professionnelles et opérationnelles, et qui allie réflexion et action dans un cadre national et multinational,
- ***le partenariat*** avec les écoles d'arme et plus particulièrement avec les CETE, qui au niveau des armes prolongent et complètent la mission doctrinale avec une très grande rigueur et une remarquable efficacité,
- ***l'impact et le succès immédiat de certaines productions*** :
 - le CD-ROM armée de terre (7500 exemplaires distribués et une demande toujours croissante),
 - la revue Objectif Doctrine, dont le tirage atteint 1500 exemplaires, et qui suscite un grand nombre de propositions d'articles,

➤ les missions d'analyse après action (3A), qui méritent le développement ci-joint.

Les textes de création du CDES le désignent comme pilote de la fonction «analyse après action», dans le cadre de l'évaluation systématique des activités d'entraînement, qui a été prescrite par le COMFAT. A ce titre, le CREDAT organise les 3A des exercices AURIGE (division, puis brigade à partir de l'été 99 et ultérieurement EMF). En outre, il est sollicité (par le CFAT, l'Eurocorps...) pour piloter ou participer à la 3A d'exercices de niveau 1 : Kléber, Cooperative Guard...

Une équipe 3A est composée de six à douze colonels ou lieutenant-colonels presque tous brevetés ; elle est dirigée par un officier général.

Hormis sa mission première d'aide au commandement pour analyser objectivement le fonctionnement d'un état-major, cette activité reste une incomparable occasion pour les officiers en charge de la doctrine de rester en prise avec les forces.

Pour le cycle 98-99 le niveau d'activité des cellules d'analyse se résume ainsi :

BILAN 98-99	
5 x AURIGE	CEPC MAILLY
KLEBER 98	SISSONNE
GUIBERT 99	SISSONNE
COOPERATIVE GUARD	REP. TCHEQUE

La dynamique doit être poursuivie et développée

Le développement du CREDAT doit être poursuivi selon **trois axes** :

■ Il importe de renforcer la cohérence et la synergie des travaux de doctrine

La déconcentration nécessite l'instauration de relations nouvelles entre les échelons supérieurs et subordonnés. Elle requiert une claire vision des objectifs poursuivis et de la politique mise en oeuvre par toute l'armée de terre. Elle exige, pour garantir la cohérence et l'unité d'action, l'entretien confiant d'un courant fonctionnel d'échanges et d'informations entre officiers traitants de l'EMAT, du CFAT et du CFLT, du COFAT.

■ Le partenariat avec le CF AT, le CFLT et les Forces doit être permanent

La nouvelle armée de terre professionnelle projetable et modulaire doit disposer de **référéntiels opérationnels uniques** en termes de structures de commandement, de procédures et de modes d'actions. En la matière, un échange permanent doit s'établir entre la théorie et la pratique.

Cet idéal n'est pas sans obstacle, au premier rang desquels figure la somme des engagements opérationnels auxquels les forces terrestres doivent faire face.

En plus d'une association étroite dans les groupes de travail ad hoc, il convient de poursuivre et d'améliorer la **participation aux équipes 3 A**.

Ce partenariat rend nécessaire d'activer le **processus de retour d'expérience** par une exploitation organisée de rapports d'opérations et compte-rendus d'exercices afin de pouvoir confronter, recouper, additionner, comparer et synthétiser toutes les observations partielles faites, et en tirer des recommandations globales.

PLANIFICATION 99-00	
9 x AURIGE	CEPC MAILLY
CANNON CLOUD	BITCHE
EX.EMF	CEPC MAILLY
PLUS PARTICIPATIONS ÉVENTUELLES À D'AUTRESEXERCICES	

■ Une amélioration de la compétence et de l'expertise

Le CDES/CREDAT doit au plus vite asseoir sa crédibilité en disposant de moyens humains et matériels aux standards du professionnalisme et de la modernité du reste de l'armée de terre. Ceci passe par la mise en oeuvre de deux politiques complémentaires : une politique de gestion des ressources humaines et la création de laboratoires fonctionnels.

Une politique de ressources humaines satisfaisant les besoins d'expertise

Le CREDAT disposera de quarante officiers. Il serait souhaitable que chacun d'eux soit un expert de son domaine de compétence.

Cette politique devrait donc s'asseoir sur deux modalités pratiques :

⇒ une *osmo*entre les affectations dans les forces et au CDES/CREDAT dans des pôles de compétences «emploi des forces» et fonctions opérationnelles,

dont une forte priorité pour les échanges avec les états-majors opérationnels,

⇒ une *durée* dans le poste adaptée à la nature et à la complexité des dossiers à traiter : un spécialiste des armes de mêlée peut ne rester qu'un an en poste, un officier en charge des dossiers de la terminologie OTAN, des procédures opérationnelles ou des structures de PC devrait avoir une stabilité d'au moins trois ans dans l'emploi.

Des structures et des moyens adaptés : création de laboratoires fonctionnels

La refondation de l'armée de terre a été motivée par le souci de porter au même degré de professionnalisme et d'efficacité nos bataillons projetés et nos états-majors opérationnels. Si l'expertise d'arme est centralisée, notamment grâce aux investissements de toute nature réalisés dans l'outil de formation et dont les CETE ont été un des fers de lance, l'expertise fonctionnelle, notamment celle des trois fonctions majeures «Commandement, Renseignement, Logistique» reste éclatée ou tronquée.

L'objectif serait donc de créer trois laboratoires fonctionnels ¹ dont la vocation serait d'être des plates-formes pratiques permettant d'expérimenter structures, procédures et moyens, propres à améliorer l'efficacité de la fonction correspondante (commandement, renseignement, logistique).

Le CDES, en charge de la doctrine du commandement interarmes et de son enseignement, se propose de donner corps

à cette idée en créant en son sein un **laboratoire de commandement** dont la mission serait d'étudier et d'expérimenter les évolutions liées :

- ⇒ à l'organisation et au fonctionnement des PC, en reliant de manière pratique et concrète les besoins des employeurs et les possibilités techniques des systèmes dans une perspective d'interopérabilité,
- ⇒ à la mise au point et au développement des méthodes et des processus décisionnels,
- ⇒ au développement des outils d'aide à la décision, et d'une manière générale à la maîtrise des outils d'information, de communication et d'aide au commandement utilisables dans les PC.

Le renseignement fait l'objet d'un mandat particulier donné par le CRAT ². Pour la logistique, l'idée en a été soumise au CFLT.

FORUM DOCTRINE

La refondation doctrinale, centrée sur le développement de la science du commandement interarmes, constitue le nécessaire pendant de la refondation humaine et structurelle dans le cadre de responsabilités partagées et d'un commandement croisé. Sa réussite dépend d'un dialogue étroit et permanent entre tous et dans l'attribution au CDES des moyens de sa mission.

NOTES

- 1 - Propositions déjà formulées dans les conclusions du groupe de travail du général RICHARD portant sur l'évolution des CETE.
- 2 - CRAT : Comité du Renseignement de l'Armée de l'Air



*COL de GIULI
CDES/Chef du CREDAT*

PROBLEMATIQUE D'EVOLUTION DE LA METHODE DE RAISONNEMENT TACTIQUE

Dans le mouvement général de refondation que connaît l'armée de terre, il est logique que notre méthode de raisonnement tactique, ou MRT, soit passée au crible des évolutions doctrinales ; c'est d'ailleurs une version n° 7 de cette méthode qui est actuellement appliquée, preuve que son évolution a été constante dans le passé.

Et il est vrai qu'aujourd'hui, cette MRT est confrontée à de nombreux défis :

- Celui de l'émergence du niveau opératif, qui élargit au théâtre et à l'ensemble des fonctions opérationnelles les responsabilités du commandant «terre» ; le terme même de raisonnement «tactique» se trouve en porte à faux.
- Le polymorphisme des contextes et des engagements, qui vont de l'opération de simple police au combat de haute intensité.
- La modularité, élément de base de toute planification.
- La nécessité enfin d'une double interopérabilité, avec le niveau interarmées d'abord, qui dispose de ses propres outils d'analyse, et avec nos alliés ensuite, avec lesquels nous sommes engagés au quotidien sur le terrain.

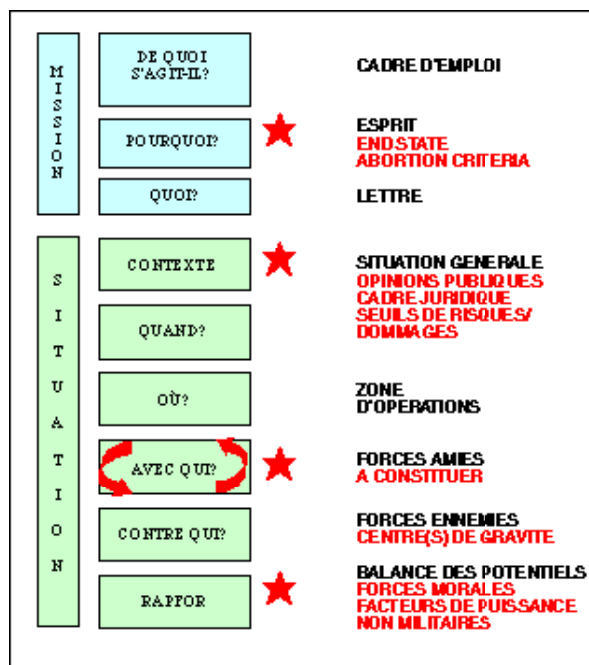
En confrontant notre MRT à ces facteurs, et en l'analysant dans le détail, nous voyons en fait qu'elle traduit une véritable philosophie du commandement qui nous est propre ; il ne faut donc pas qu'elle soit l'outil confidentiel et décalé de tacticiens en chambre, mais qu'au contraire, par son adaptation à la nouvelle donne, elle devienne un vecteur d'influence auprès de nos partenaires et alliés.

La méthode de raisonnement tactique et opératif

Nous avons vu précédemment que le niveau opératif n'était pas un apanage interarmées, mais qu'au contraire, chaque commandant de composante devait avoir une vision opérative, prenant en compte la totalité des fonctions opérationnelles.

Le raisonnement opératif néanmoins implique la prise de décisions qui se fonde sur le renseignement, l'analyse des faits, un raisonnement logique, et ne laisse libre cours à l'intuition qu'au moment de la décision, du choix réalisé par le «commandeur» ; la MRT peut donc fondamentalement s'appliquer au niveau opératif, mais à la condition qu'elle prenne en compte l'ensemble des fonctions opérationnelles, ce qui n'est pas explicitement le cas aujourd'hui.

Polymorphisme des contextes et engagements



La diversité des missions confiées à l'armée de terre impose d'élargir le spectre de l'analyse et de prendre en compte les deux extrémités du continuum de notre engagement, la maîtrise de la violence d'un

côté, l'action de force, ou le combat de haute intensité de l'autre. Il faut donc que soient étudiés :

- le cadre juridique de l'action (mandat, règles d'engagement et d'ouverture du feu),
- le seuil de risques et dommages acceptables,
- les fonctions opérationnelles encadrantes actions civilo-militaires (ACM), la communication opérationnelle et les actions psychologiques,
- les forces morales, comme coefficient pondérateur du rapport de forces.

De plus, la modularité est un invariant fondamental de toute planification, initiale ou en cours d'action ; dans ce nouveau contexte, l'étude des forces amies ne procède donc plus à partir de structures organiques préétablies, mais doit introduire le processus de constitution de forces au reçu de chaque nouvelle mission.

Interopérabilité interarmées

En raison de la nécessaire continuité du raisonnement entre le niveau stratégique et le niveau tactico-opératif qui est le nôtre, il devient indispensable de reprendre dans notre méthode la notion de **centre de gravité**.

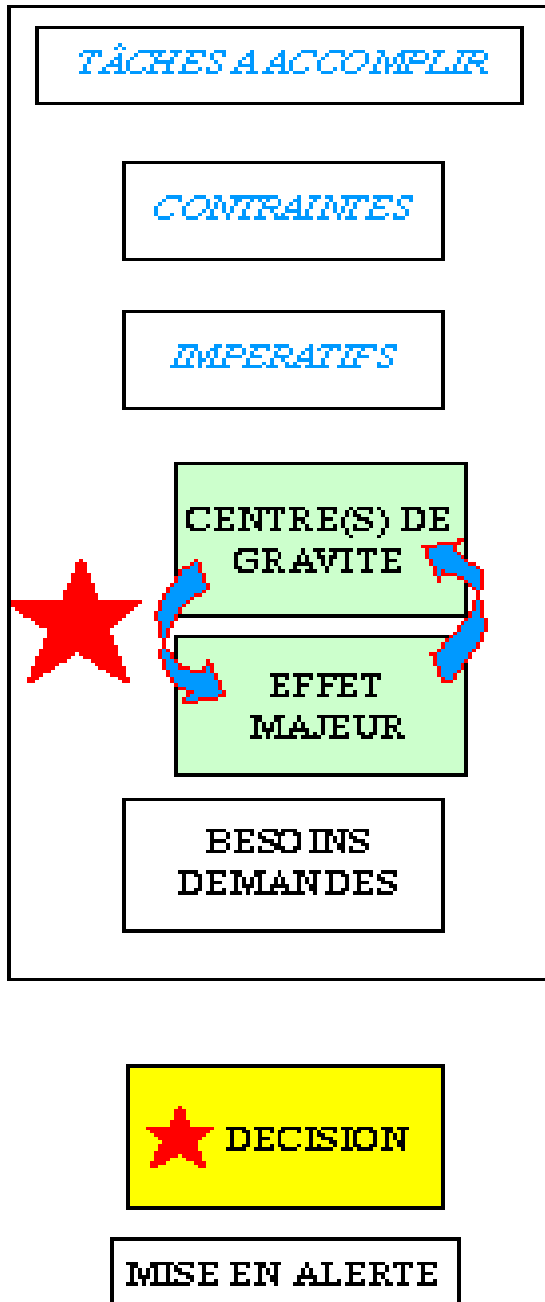
La **méthode interarmées d'appréciation et de raisonnement sur une situation militaire (MARS)** utilisée au niveau interarmées, s'appuie en effet sur cette notion qu'elle décline aux niveaux stratégique, opératif et tactique.

Mais le **centre de gravité**, qui se définit comme source de la puissance de l'adversaire au niveau considéré, ne fait plus

aujourd'hui seulement référence aux éléments militaires, tels que réserve blindée, PC de niveau opératif, point clef du terrain ou tout autre élément ; la source de puissance, dans certaines catégories de conflits, peut être une radio, ou une télévision, locale, des forces paramilitaires ou des polices spéciales, une organisation ramifiée et ses leaders charismatiques, toutes choses ou personnes qui peuvent être l'âme et le ressort d'un conflit.

Le centre de gravité, décliné dans tous ses aspects de source de puissance, doit donc être désormais explicitement pris en compte au titre de notre méthode.

Cette étude doit d'abord être faite dans le paragraphe «forces ennemies» ; ultérieurement, **le centre de gravité doit être retenu comme le point d'application idéal de l'effet majeur** .



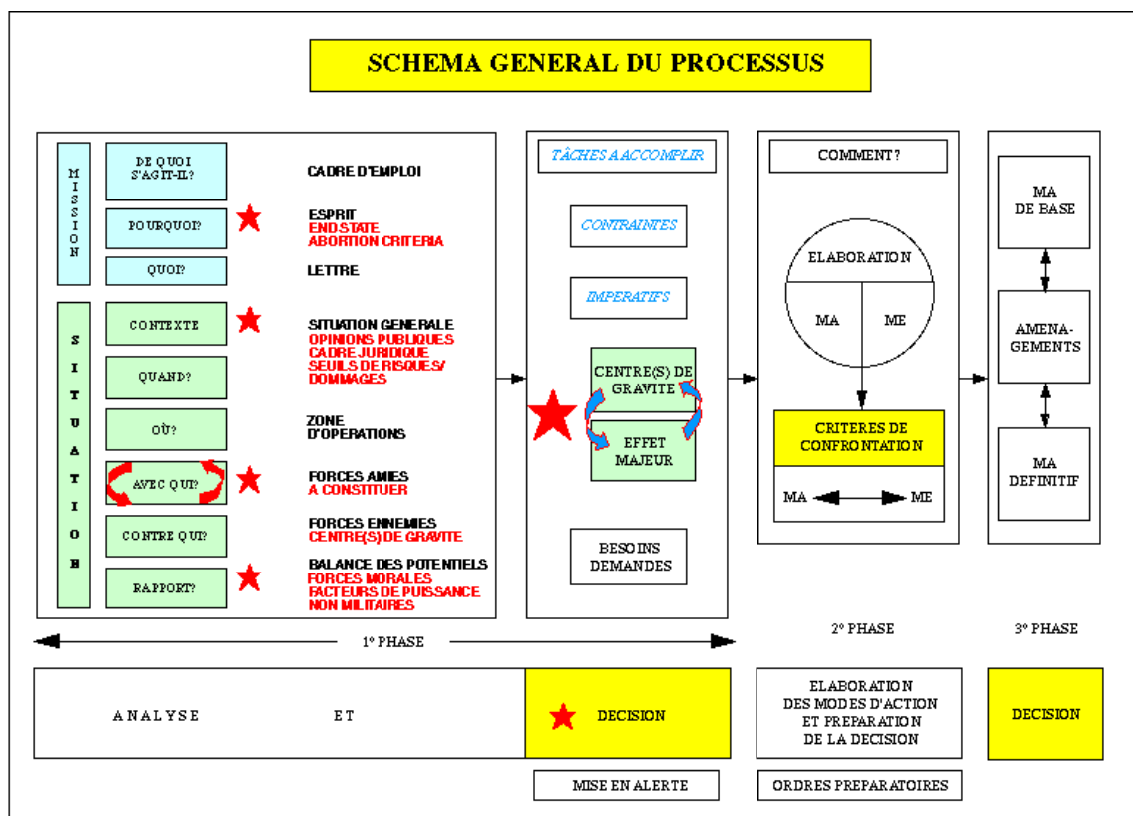
Cette prise en compte sera également un élément de rapprochement avec nos alliés.

Interopérabilité interalliée

Notre méthode ne présente pas de divergences majeures avec les méthodes alliées de processus décisionnel ; après analyse, il apparaît par exemple que la notion de «end state», ou état final recherché, qui se décline à tous les niveaux chez les Américains, correspond au «en vue de» dérivé de **l'esprit de la mission, ou de «l'intelligence de la situation»** , en termes plus actuels ; de même, le «commander's intent» équivaut au «je veux» de la méthode, mais renvoie à l'objectif final, alors que le «je veux» désigne le moyen d'y parvenir à coup sûr. On pourrait croire alors que les méthodes de l'OTAN sont plus soucieuses de l'objectif final que du cheminement, laissant ainsi plus de liberté au subordonné ; or la réalité que vivent nos opérationnels dans les structures alliées est tout autre.

Méthode et style de commandement

Dans les opérations de basse intensité que nous menons aujourd'hui, on perçoit une tendance à découper les missions en une série interminable de **tâches successives** à accomplir qui garantiraient, lorsque la «check list» serait épuisée, le succès de l'opération ; cette tendance correspond à une philosophie du commandement qui refuse le risque, faisant remonter au niveau le plus haut, et donc le plus capable, la prise de décision, les technologies actuelles de communication permettant de tout contrôler à distance ; cette position participe de la philosophie du «stand off», où les informations de détail, **les données analytiques concaténées, remontent au sommet** , et où la réponse à tous les problèmes tactiques est apportée par la performance technologique et l'accumulation des moyens.



Cette vision ne peut être la nôtre et la méthode de raisonnement tactique le montre bien. Nous avons toujours privilégié l'esprit de la mission et la discipline dite «intellectuelle», qui consiste non seulement à exécuter littéralement les ordres, mais surtout à prendre des initiatives dans le sens voulu par le supérieur ; ceci implique que chaque subordonné soit en situation de responsabilité face à sa mission, qu'il prenne des décisions, comme bien indiqué dans le schéma ci-dessus, pour trouver au contact de la réalité la meilleure solution ; c'est une position qui privilégie esprit de synthèse et responsabilité, initiative et décision à tous les niveaux ; c'est le signe que l'on accepte un risque, mais aussi que l'on fait confiance aux hommes.

Cette vision du commandement, cette sensibilité est la nôtre, mais elle peut être partagée par nos camarades européens ; le «mission command» des Britanniques et le «Führung mit Auftrag» des Allemands n'en sont pas très éloignés ; il faut donc nous appuyer sur une MRT actualisée pour développer cette vision européenne du commandement.

Sous l'influence des opérations actuelles et d'une confiance excessive dans une technique omnipotente, il ne faut pas nous laisser entraîner dans un meilleur des mondes militaires où technologie, centralisation et distance effaceraient la dimension tragique qui est au cœur de tout conflit, et qui ne peut être appréhendée et résolue que par des hommes au contact d'autres hommes.

*Général LASSERRE Adjoint Doctrine/CDES
avec la collaboration d'une équipe de stagiaires de la 112^{ème} promotion du CSEM*

LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION : UN DEFI POUR L'ARMÉE DE TERRE

L'armée de terre ne peut pas rester étrangère à la "révolution de l'information" qui secoue depuis quelques années certaines armées occidentales. La difficulté majeure qui apparaît aussitôt dans la recherche d'une définition aussi simple que possible, réside dans la complexité du champ d'action et dans l'imbrication de tous les niveaux de décision. Aussi convient-il d'aborder cette question par une approche fonctionnelle et en tenant compte du fait que le chef interarmes ne disposera sans doute pas d'une totale liberté d'action dans le domaine. Un Comité de Recherche et d'Etude de DOCTRINE (CREDOC), constitué d'un officier du CREDAT et d'officiers stagiaires de la 112^{ème} promotion du CSEM, a livré au Forum de doctrine du 10 juin ses premières conclusions sur ce domaine, essentiel pour l'armée de terre.

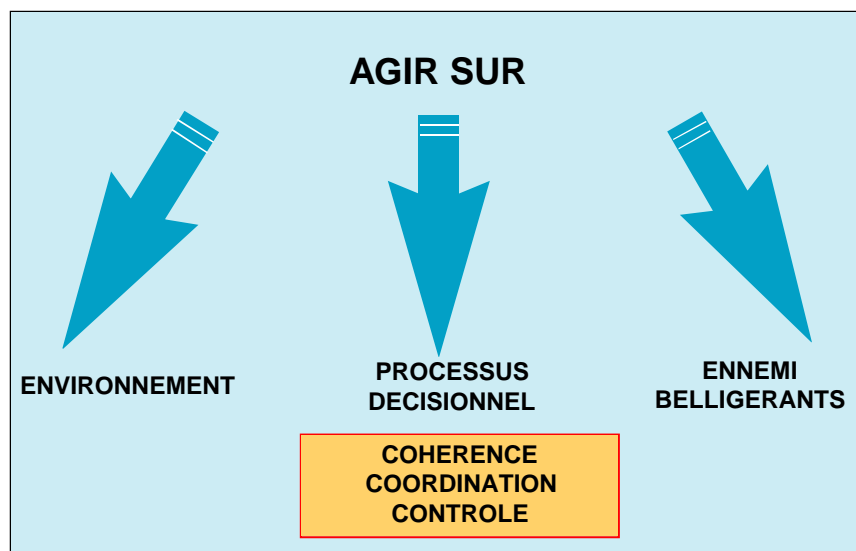
La maîtrise de l'information pour l'armée de terre pourrait avoir pour objectif de détenir, grâce à l'information, **l'aptitude à façonner un contexte favorable à la réalisation du but recherché**.

Elle doit être obtenue par une combinaison cohérente et coordonnée d'actions dans les champs matériels et

immatériels, sur tous les acteurs du théâtre et sur les systèmes de commandement.

La maîtrise de l'information revient à agir sur trois grands domaines : **l'environnement** dans lequel évoluent les forces en présence, le **processus décisionnel** au sein d'un état-major, et **l'ennemi** à combattre ou les **belligérants** selon le cas.

La maîtrise de l'information



09 juin 1999

Comité de coordination des études opérationnelles

➤ Une opération sur l'environnement comprend la connaissance du milieu physique et psychologique au sein duquel la force doit s'engager mais aussi l'action sur l'esprit des différents acteurs, essentiellement par la communication.

➤ Pour le processus décisionnel, il s'agit ni plus ni moins de permettre au chef interarmes de le maîtriser en permanence, en appuyant notamment sa réflexion sur des outils automatisés.

➤ Pour l'ennemi ou les belligérants, il s'agit surtout de paralyser ou de détruire voire de pénétrer ses capacités de commandement et de renseignement.

Enfin, la complexité à déterminer des cibles et à fixer des effets à rechercher, nécessite du chef interarmes la recherche permanente de la cohérence des actions entreprises avec celles de l'échelon supérieur voire des alliés. Par ailleurs, pour être sûr que ces actions soient synonymes de multiplicateur des effets produits par les forces, une coordination doit être menée à

tous les niveaux de commandement. Un contrôle doit donc mesurer les effets des opérations conduites.

Pour définir le périmètre dans lequel s'inscrit la maîtrise de l'information, plusieurs approches sont possibles. La démarche retenue vise à regrouper en deux chapitres les domaines évoqués :

⇒ **la supériorité dans le domaine du commandement** devant permettre au commandant interarmes d'imposer sa volonté sur le terrain. Elle commence par le recueil de l'information, son traitement, le processus de décision et la mise en œuvre de ces décisions pour prendre ou conserver l'initiative.

⇒ **les actions dans le champ psychologique**, celui-ci prenant en compte l'apparition d'une rupture informationnelle. Il s'agit d'opérer essentiellement sur les opinions qu'elles soient locales, nationales ou multi-nationales.

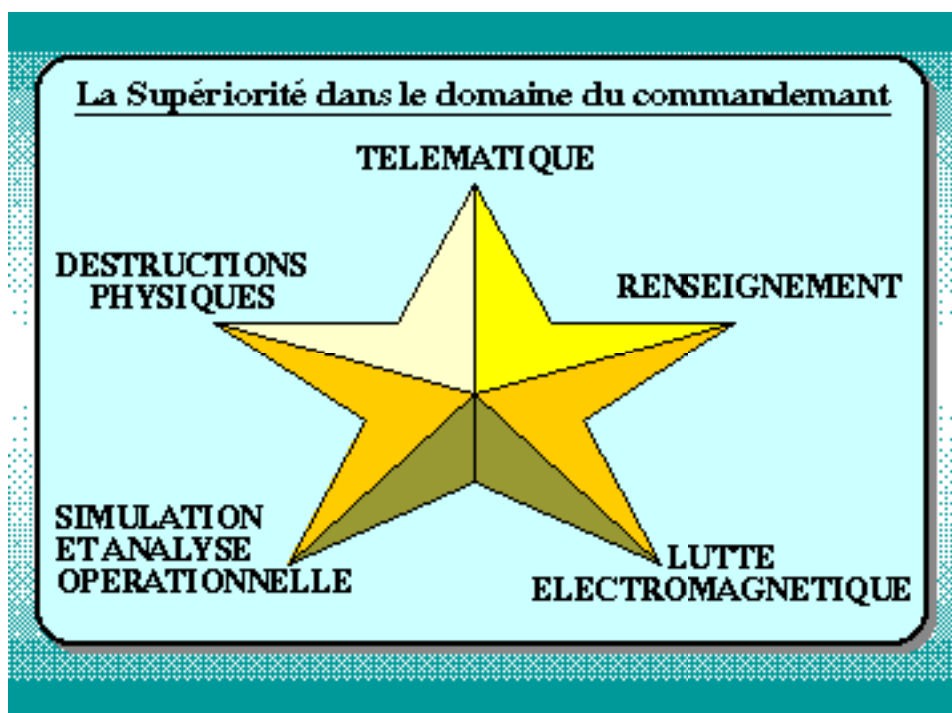


La supériorité dans le domaine du commandement s'appuie sur :

- ✧ La **télématique** , qui recouvre l'utilisation des systèmes d'information et de communication.
- ✧ Le **renseignement** et le **contre renseignement** , qui visent à obtenir des informations sur l'ennemi tout en lui interdisant d'avoir accès aux nôtres.
- ✧ La **lutte électronique** , qui comprend les mesures de soutien, les contre mesures

et les mesures de protection électroniques. La lutte informatique trouve ici sa place.

- ✧ La **simulation** et l'**analyse opérationnelle** , qui permettent d'optimiser la planification et donc d'anticiper la prise de décision.
- ✧ Les **destructions physiques** des moyens de communication et d'information, qui doivent s'inscrire dans le processus de choix des cibles (ciblage/targeting).



Les actions dans le champ psychologique ont pour but de proposer une vision de la situation à l'ensemble des acteurs passifs ou actifs du théâtre et de la scène mondiale, facilitant la réalisation de la situation future recherchée, en influençant leurs émotions, sentiments, raisonnements, attitudes et comportements. Elles reposent sur six domaines :

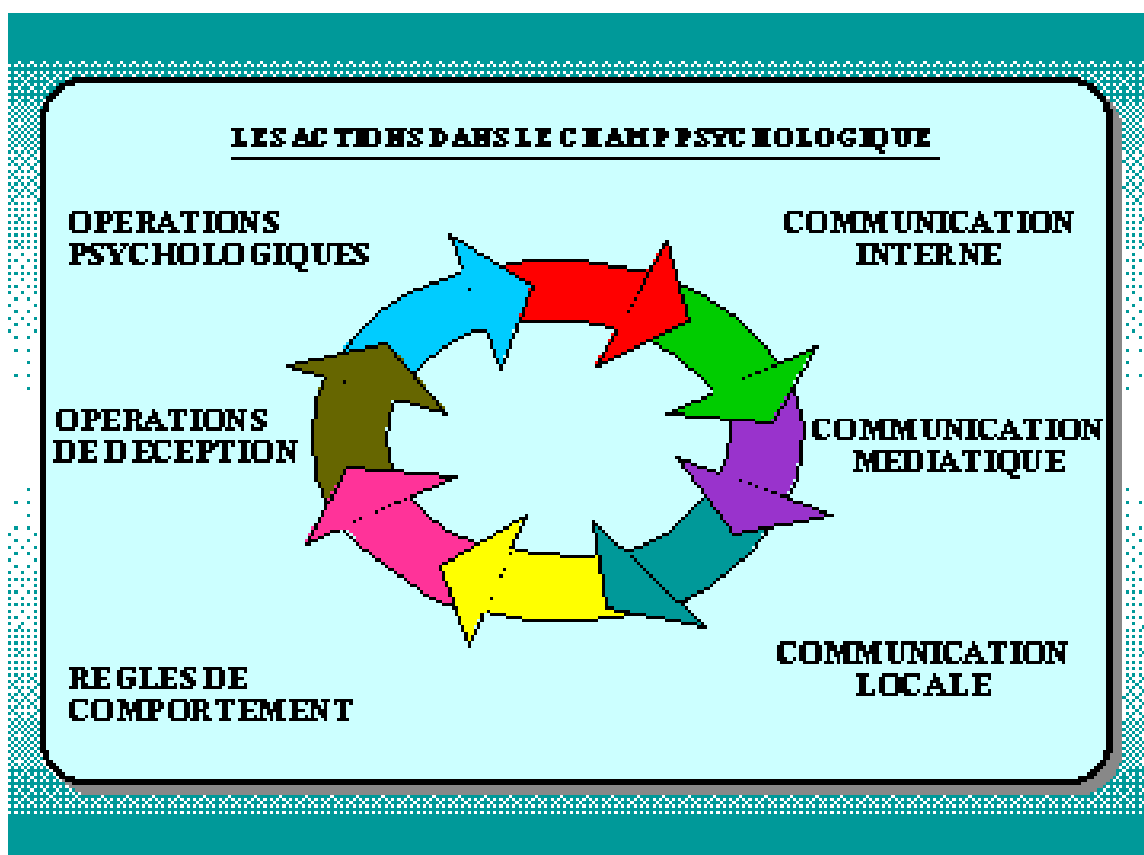
- La **communication interne** , destinée à maintenir à un haut niveau le moral et la

détermination de nos troupes.

- La **communication médiatique** , de nature plus politique, destinée à informer le grand public sur les fondements légitimes de l'engagement de nos forces.
- La **communication locale** , qui correspond au besoin du chef interarmes d'agir sur l'opinion des populations locales auprès ou au profit desquelles il agit.

- Les **règles de comportement** , qui permettent de préciser le cadre moral de l'engagement et d'agir sur le mental du milieu humain qui entoure les unités.
- Les **stratagèmes** , qui visent à abuser l'ennemi.
- Les **opérations psychologiques** , qui

comprennent les actions de négociation avec l'adversaire ou les belligérants, la gestion voire la création d'incidents avec l'adversaire, les belligérants ou les acteurs de violence, la gestion de certains mouvements de masse pour prévenir la manipulation des populations, la déstabilisation d'un adversaire déclaré.



L'importance de l'information n'est pas nouvelle et les opérations d'information ne sont pas une nouveauté. Ce qui l'est, c'est leur regroupement en un ensemble cohérent et s'appuyant sur des technologies avancées pour offrir à chaque décideur, à quelque niveau qu'il soit, une perception accrue de son environnement, tout en le déniait à un adversaire potentiel.

Toutefois, compte tenu de la complexité de ce sujet, des risques majeurs doivent être constamment présents à l'esprit sous peine de voir les opérations menées parvenir à un effet nul voire négatif. Car si la maîtrise de l'information peut être un multiplicateur d'effets, elle peut également conduire à un désastre et provoquer un retournement de la situation dramatique.

Ces dangers sont de quatre ordres :

- **tout d'abord, l'hégémonie de l'informatique et des réseaux informatiques ainsi que l'interconnexion de ces réseaux font apparaître de nouvelles vulnérabilités. Il pourrait suffire d'un accident ou d'une agression informatique par des pirates pour créer des dommages de grande ampleur ; la sécurité des systèmes d'information doit donc être un souci permanent du chef interarmes.**
- **La surabondance d'informations peut noyer le décideur et conduire à un risque d'absence de décision, voire de mauvaise décision ou encore d'une décision trop tardive ; il convient donc de bien cibler les informations qui doivent être transmises, en particulier aux subordonnés.**
- **L'absence de coordination sur un plan horizontal, et de cohérence sur un plan vertical, peut conduire à l'échec du but recherché.**
- **Enfin il faut toujours avoir à l'esprit que les opérations d'information, particulièrement dans le champ psychologique, se mesurent en termes d'effets rarement à court terme, souvent à moyen terme et toujours à long terme.**

LES OPERATIONS AEROTERRESTRES DANS LA PROFONDEUR

A l'occasion du forum de doctrine du CDES, a été présenté le 9 juin 1999, un nouveau document en cours d'approbation, concernant les opérations aéroterrestres dans la profondeur .

Découlant des scénari du Livre Blanc, du «Concept d'emploi des forces» et du TTA 900, il reprend certaines idées émises dans le rapport FINABEL A. 9. R. sur «l'emploi des armes de mêlées dans le combat dans la profondeur à l'horizon 2010» et s'appuie sur toutes les études opérationnelles en cours.

Le besoin d'un nouveau document

Dans les scénari d'engagement, issus du nouveau contexte géostratégique, la manoeuvre a repris toute sa place .

En particulier, l'approche indirecte permet d'obtenir la décision ou le renoncement du ou des adversaires, le plus rapidement possible, sans subir une usure prononcée de nos forces de contact et/ou une situation d'enlissement.

La satisfaction du besoin d'une manoeuvre toujours plus dynamique est à notre portée. En effet, les développements

techniques tant en termes de mobilité que d'allonge renforcent considérablement les capacités d'intervention dans la profondeur et leur donnent une importance accrue.

C'est pourquoi, pour correspondre à l'apparition de ces nouvelles perspectives opératives et tactiques, le document intitulé "les opérations aéroterrestres dans la profondeur" constitue une première approche de l'importance accrue que revêt la profondeur pour les forces terrestres en raison de leurs caractéristiques propres et de l'évolution de leurs capacités.

De quoi s'agit'il ?

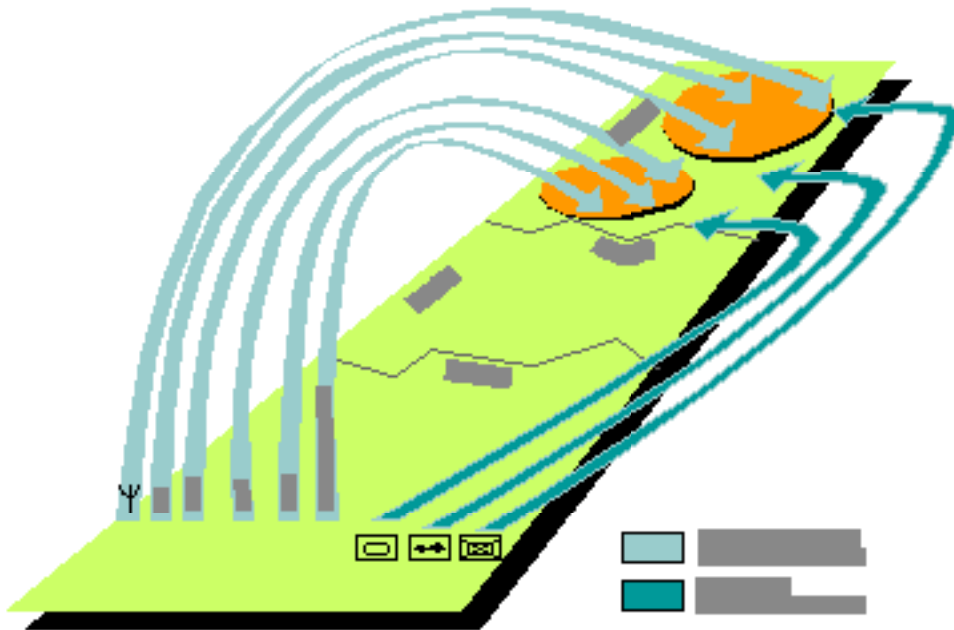
Selon la définition proposée dans le document... «**Visant à emporter la décision au moindre coût, les opérations aéroterrestres dans la profondeur sont conduites par les forces terrestres, en coordination avec les forces aériennes et navales si possible, dans la profondeur tactique et opérative du théâtre d'opération. Elles consistent en un ensemble cohérent et coordonné**

d'actions interarmes de renseignement, de feux et de mouvements visant à disloquer l'adversaire en portant le combat au coeur de son dispositif, par la concentration de trajectoires de toute nature. Elles se caractérisent par la surprise, la brutalité et la puissance des feux, les brusques changements de rythme, ainsi que par la simultanéité et la succession des actions».

Les opérations dans la profondeur regroupent les **“actions indirectes dans la profondeur”** (frappes ponctuelles, à distance, actions physiques ou immatérielles menées pour la plupart par la fonction opérationnelle de combat indirect) et la

“manœuvre dans la profondeur” (combinaison d’actions de toute nature réalisées par des groupements de forces à dominante blindée ou aéromobile ; raid ou attaque en souplesse, ou attaque en force et exploitation par une grande unité).

LES OPERATIONS DANS LA PROFONDEUR



A la différence de la “manœuvre dans la profondeur”, les **“actions indirectes dans la profondeur”** s’effectuent à partir de positions tenues, avec une relative absence de déplacement de moyens.

L’important, en effet, n’est pas tellement leur déplacement mais plutôt leur réactivité dans la bascule des trajectoires.

En d’autres termes, les actions indirectes dans la profondeur visent :

- soit à faire renoncer l’adversaire (en particulier en maîtrise des crises) ;
- soit à établir les conditions du succès (affaiblir l’adversaire) pour d’autres opérations (en complément d’une

action principale en zone des opérations rapprochées ou, mieux, d’une (ou de) manœuvre(s) dans la profondeur) ;

- soit appuyer à distance, en accompagnement, une force manœuvrant dans la profondeur.

La manœuvre dans la profondeur est conduite par des groupements de forces interarmes très mobiles, agissant dans un cadre interarmées. Elle revêt trois formes principales : le raid d’un groupement aéromobile, le raid d’une unité interarmes à dominante blindée (brigade ou groupement), l’attaque en souplesse, ou en force, avec exploitation par une grande unité.

La manœuvre dans la profondeur a pour but de placer au cœur du dispositif adverse des volumes de forces constituant une menace telle pour les centres de gravité de l'adversaire, que ce dernier est contraint soit de renoncer à sa manœuvre en cours ou envisagée, soit d'en monter une autre d'urgence.

Le déséquilibre tactique ainsi obtenu dans l'espace, et renouvelé plusieurs fois dans le temps, provoque les conditions recherchées pour la rupture et constitue de ce fait un facteur déterminant de supériorité opérationnelle propre à entraîner la décision.

Les nouveautés

Désormais, les opérations dans la profondeur doivent jouer un **rôle décisif**. Il ne s'agit plus seulement d'effectuer des actions ponctuelles et limitées à partir du contact, mais bien de concevoir et d'exécuter une manœuvre dans la profondeur. Le rôle des opérations rapprochées consiste alors plutôt à fixer les forces adverses, et à ainsi établir et maintenir les conditions favorables à une ou plusieurs opérations dans la profondeur.

Si le fait d'amener une force sur les arrières de l'adversaire pour attaquer ses éléments les plus vulnérables n'est pas nouveau, en revanche, désormais :

- sur le plan du concept, il ne s'agit plus seulement de "détruire" mais aussi, **parfois, simplement** de "menacer". De plus, cette menace peut s'exercer, comme auparavant, par un déplacement de forces dont la présence seule peut parfois faire renoncer l'adversaire, mais aussi, et cela est nouveau, par des trajectoires.
- sur le plan du champ d'action, **la profondeur** est **plus grande** grâce

aux nouvelles capacités d'acquisition, aux performances, en précision et portée, des feux sol-sol et air-sol, à l'agilité des moyens aéromobiles et blindés, chacun dans leur domaine respectif.

- de plus, le **rythme** des manœuvres dans la profondeur **change** grâce au "tempo" apporté par les moyens aéromobiles et, à une autre échelle, par les chars modernes. Il est désormais possible d'imposer à l'adversaire des accélérations pour le placer en déséquilibre, de mener des attaques simultanées ou successives et surtout d'entretenir ces changements de rythme.
- enfin, il s'agit de créer pour l'adversaire **une menace beaucoup plus globale**, par la mise en cohérence des manœuvres dans la profondeur avec les actions indirectes dans la profondeur menées à partir des déploiements du moment. D'ailleurs, la globalité de cette menace est encore renforcée par le fait que les forces au contact doivent être prêtes à mener, à leur tour, une manœuvre dans la profondeur.

FORUM DOCTRINE

Dans un contexte qui se caractérise désormais non seulement par un élargissement des espaces mais aussi par une accélération du rythme de la manoeuvre (que ce soit en maîtrise de la violence ou en action de coercition), les opérations dans la profondeur ne doivent pas être considérées uniquement dans leur dimension spatiale. e

Désormais, la notion d'appui doit disparaître au profit de celle de «concentration» des actions de toute nature.



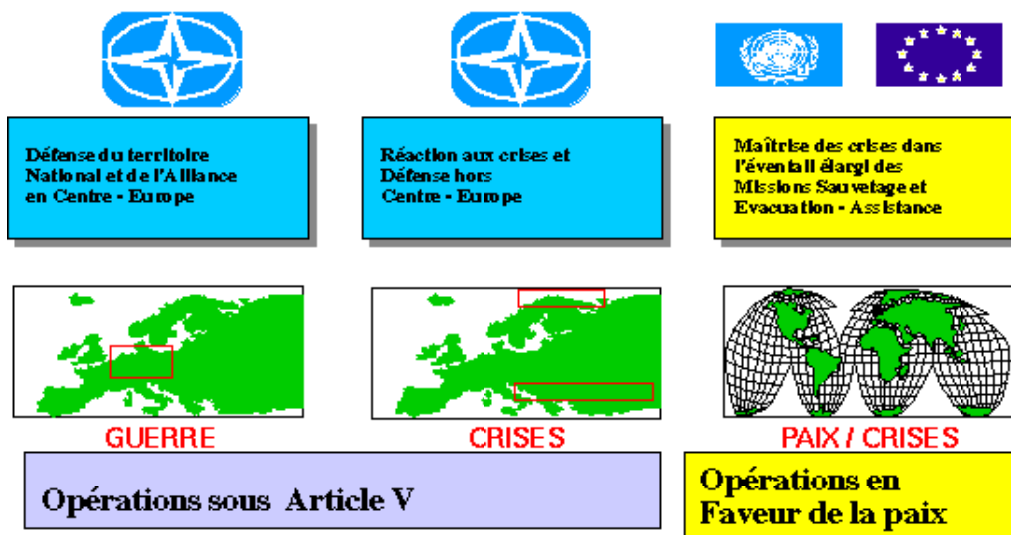
COL DUBOIS
Chef du bureau indirect - Défense antiaérienne/3D du CREDAT
100^{me} Promotion ESG

La Démarche conceptuelle dans l'Armée de Terre allemande

«Commander des troupes est un art, une activité créatrice fondée sur le caractère du chef, sa compétence et sa force intellectuelle. Il est impossible d'établir une liste exhaustive des doctrines qui s'y rattachent. L'art de commander ne saurait être décrit ni par des formules, ni par des règles ou systèmes rigides. Pourtant, tout chef militaire doit être guidé par des principes clairs et nets (extrait du HDv 100/100-Règlement de commandement et d'emploi des forces de l'armée allemande).

Le changement radical de l'environnement de sécurité d'une part (unification pacifique de l'Allemagne, conclusion de traités en matière de sécurité) et les bouleversements stratégiques de ces dix dernières années d'autre part (développement de multiples foyers de conflits en Europe et hors Europe, émergence de nouveaux risques de nature différente, dangerosité croissante des crises régionales) ont imposé d'adapter la stratégie de l'OTAN. En outre, pour la première fois la République Fédérale d'Allemagne doit, en coordination avec ses alliés de l'OTAN et de l'UEO, définir ses propres intérêts. C'est pour ces raisons que la «Bundeswehr», dont l'armée de terre, s'est vue fixer de nouvelles missions.

Missions de l'armée de terre



"FREIE OPERATIONEN"

Même si une menace majeure, permanente dans le temps, et géographiquement proche, n'est plus identifiée, la défense du territoire reste la mission prépondérante et constitue «la raison d'être» des forces armées allemandes.

La menace «classique» et «directe» n'existe plus et la pensée allemande s'inscrit maintenant, comme les autres membres de l'Alliance, dans le cadre des directives énoncées par le nouveau règlement MC 400/1. Ce nouveau concept stratégique de l'Alliance rend nécessaire une nouvelle réflexion de l'emploi des forces. En effet, il fallait se départir du GDP (General Defense

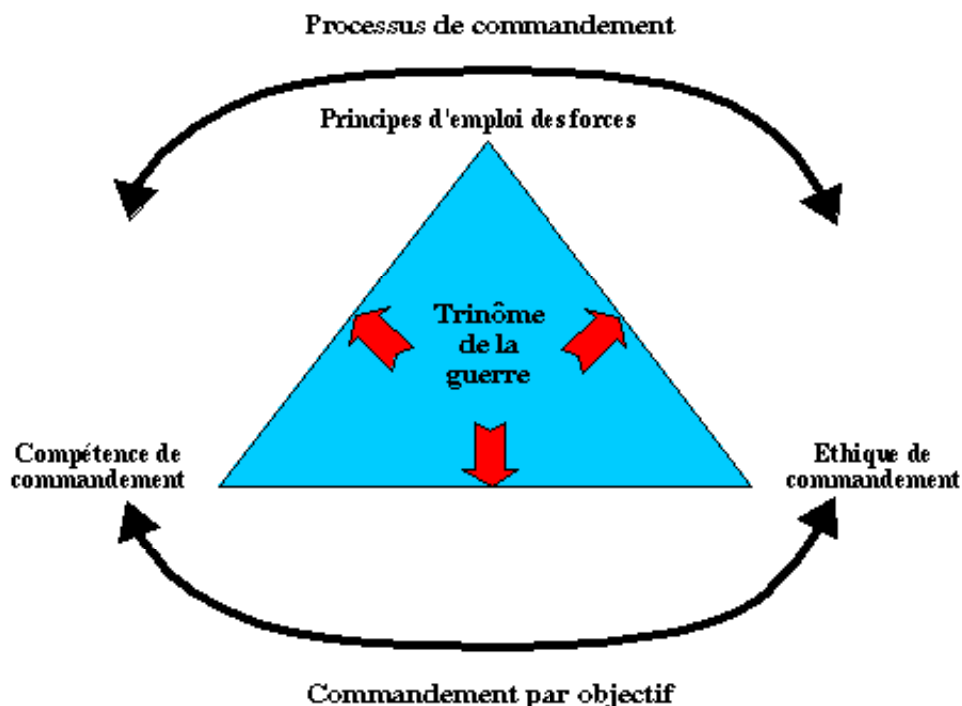
Plan), de son champ de bataille organisé a priori, de son étroitesse et de ses possibilités de manœuvre très limitées.

L'armée allemande redécouvre dans sa «préparation intellectuelle» les éléments classiques du combat avec le principe de la «contre – concentration» et sa version allemande des «opérations libres» (freie Operationen).

L'architecture conceptuelle allemande pour l'emploi des forces

Traditionnellement la pensée militaire allemande refuse - au moins depuis Clausewitz - d'utiliser le terme de «doctrine». Elle préfère en rester à des approches conceptuelles, pour éviter une définition trop rigide des règles, ce qui pourrait donner lieu à un excès de schématisme (voir Plan - Schlieffen).

Architecture conceptuelle



L'idée fondamentale de la pensée de Clausewitz reste l'image du «trinôme» (Dreifaltigkeit) de la guerre, englobant :

- la violence, soit l'usage de la force et la prise en compte de la haine,

- la guerre en tant qu'outil de la politique,

- la prise en compte des impondérables, comme les «frictions» (die Friktionen), les hasards et les incertitudes dans son déroulement.

Ce dernier élément influence en particulier les trois fonctions du commandement :

- l'emploi des forces,
- la capacité à commander,
- l'éthique du chef.

Le règlement allemand pour l'emploi des forces ne prétend pas prévoir toutes les situations et leur traitement dans le détail, suivant l'idée, que «les situations dans les guerres ont une diversité illimitée» et «assez souvent on ne peut pas les embrasser d'un seul coup d'œil de prime abord».

Il existe cependant pour les allemands une règle fondamentale, exposée en détail par Clausewitz dans son ouvrage «Vom Kriege», et vérifiée par les conflits passés : ce sont ce que Clausewitz nomme les «puissances principales de la morale» (die moralischen Hauptpotenzen), dont il tire des demandes exigeantes, qu'il adresse sans ambiguïté à l'officier, chef et éducateur de ses soldats.

Il est ainsi possible d'expliquer la place importante accordée dans l'armée allemande, depuis la fin du siècle dernier, à «l'élément moral».

Il est nécessaire de définir cet aspect «éthique du chef». La façon de raisonner doit être identique du simple soldat à l'officier général, pour garantir l'homogénéité.

Elle doit en particulier toujours prendre en compte :

- la volonté de gagner l'initiative sur l'adversaire,
- la capacité à agir de façon indépendante,
- le goût des responsabilités,

- le courage face au risque,
- la maîtrise de la surprise,
- l'aptitude à déterminer sa pointe d'effort,
- le souci permanent de ses hommes.

Mais ce sont les opérations les plus audacieuses qui exigent du chef et de ses subordonnés une détermination sans faille dans l'accomplissement de leur mission.

Sur ces bases se fondent les principes de la «compétence du commandement» :

- la force de caractère,
- la compétence,
- la capacité intellectuelle,

sont considérés comme des critères décisifs, qui doivent distinguer le chef militaire.

Le processus de commandement est fondé sur des procédures claires, des termes précisément définis, ainsi que sur la parfaite compréhension de la mission et l'analyse de la situation.

Ce processus est inhérent à la formation, du sous-officier au général. Dans son application, il permet la mise en œuvre d'un «commandement par objectif», laissant au subordonné toute latitude dans l'exécution de la mission, et en particulier la prise en compte et le règlement des impondérables au combat.

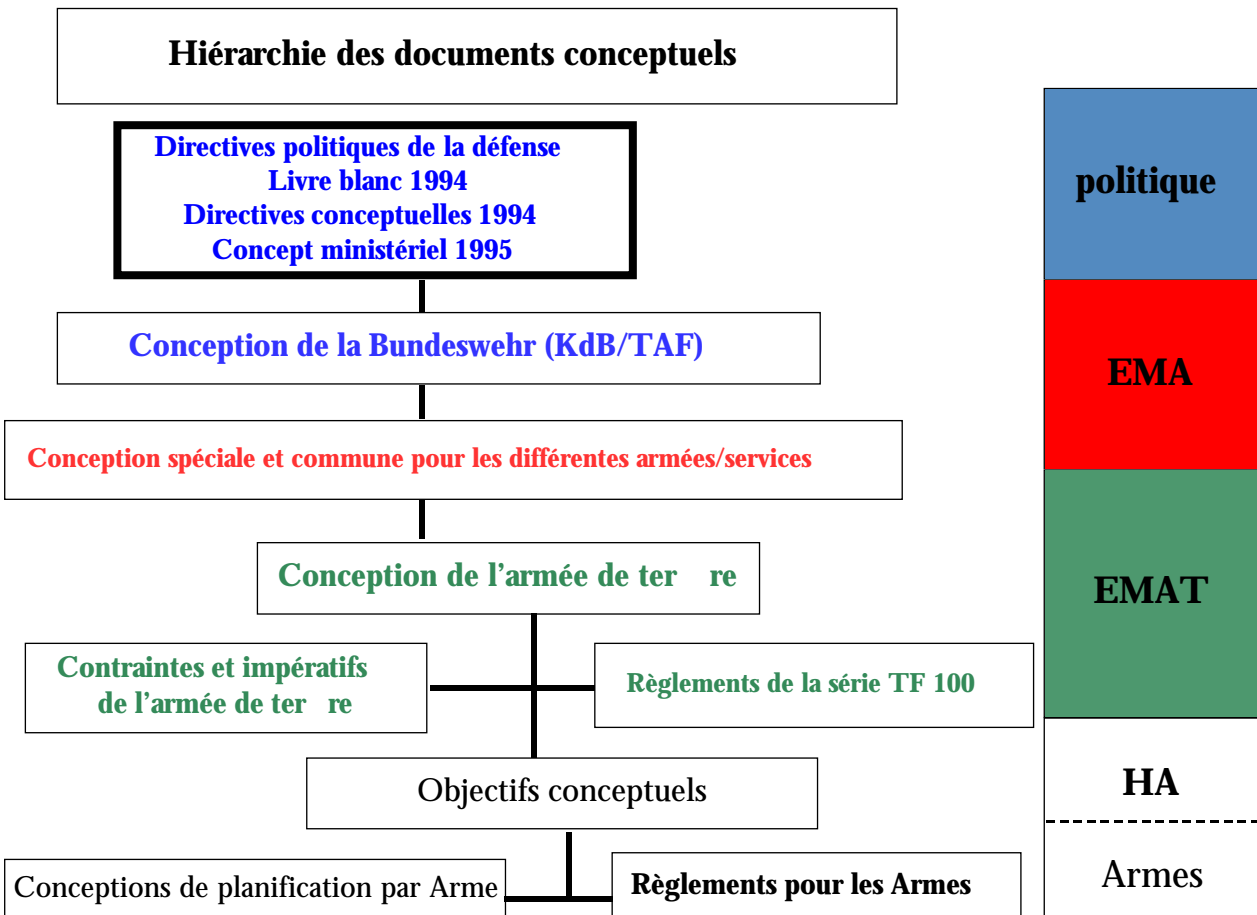
Quelles que soient les conditions et la diversité des situations, ce processus, décrit précédemment, contribue à assurer la cohérence intellectuelle.

Cette manière de penser, de juger et d'agir est une «caractéristique» de l'armée de terre allemande, et s'applique au niveau opératif comme au niveau tactique.



La hiérarchie et la cohérence des documents conceptuels

Le processus de planification au niveau politique commence avec le livre blanc sur la défense. Paru au printemps 1994, il est suivi des «directives conceptuelles» et d'un «concept ministériel» couvrant l'organisation, le stationnement et les principaux équipements de la Bundeswehr.



Le document «conception de la Bundeswehr» est le document fondamental parce qu'il couvre les domaines suivants :

- les principales composantes de la mission de la Bundeswehr (présentées en avant-propos),
- les principaux domaines fonctionnels comme par exemple le commandement, le renseignement, le combat, ainsi que toutes les activités de soutien au sens large, etc.,
- enfin, les missions respectives de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine et des services centraux.

Ce document fixe les priorités pour la planification et sa mise en œuvre.

La «conception de l'armée de terre» couvre le moyen et le long terme. Elle est composée principalement de trois parties :

- dans la première partie, sont analysées les missions fixées à l'armée de terre telles qu'elles sont précisées dans le concept pour la Bundeswehr. En sont déduits les défis auxquels nous serons confrontés dans un avenir prévisible et les capacités nécessaires qui en découlent.

➤ La deuxième partie donne les directives concernant :

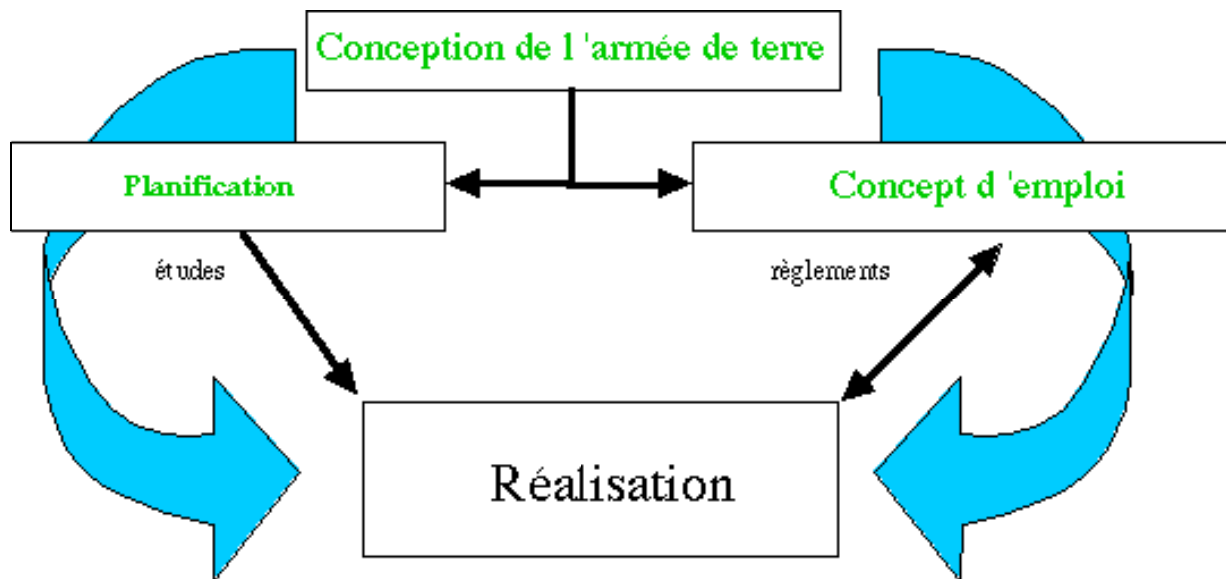
- les besoins opérationnels,
- les capacités liées au «combat interarmes» et à «l'emploi combiné des forces»,
- les fonctions opérationnelles comme le commandement, le renseignement-reconnaissance, le combat, les appuis et le soutien,
- l'organisation de l'armée de terre et sa disponibilité opérationnelle,
- la planification des équipements.

➤ La troisième partie est la plus évolutive du document dans laquelle sont précisées de manière plus détaillée les directives, en particulier celles concernant quelques

concepts dérivés (objectifs conceptuels).

Depuis la parution de ce document, l'EMAT et maintenant le Heeresamt (HA III analogue au CDES/CREDAT) élaborent un certain nombre de ces concepts dérivés, dits «objectifs conceptuels», en vue de mieux comprendre les futurs défis et d'orienter les prises de décision concernant l'évolution de l'armée de terre, comprenant notamment :

- les définitions des opérations de contact, des opérations dans la profondeur et dans les zones arrière,
- le regroupement des forces blindées et des forces mécanisées en une seule arme des «troupes blindées».



Comme le montre ce croquis, l'armée de terre conserve une cohérence forte entre la planification d'une part, basée sur les ressources disponibles pour les capacités prioritaires et réalisables, ainsi que pour les structures, l'équipement, la simulation et

l'emploi des forces, d'autre part, avec l'entraînement et l'élaboration des règlements.

Toute cette procédure exige d'ajuster les moyens nécessaires, les missions données et les objectifs à atteindre.

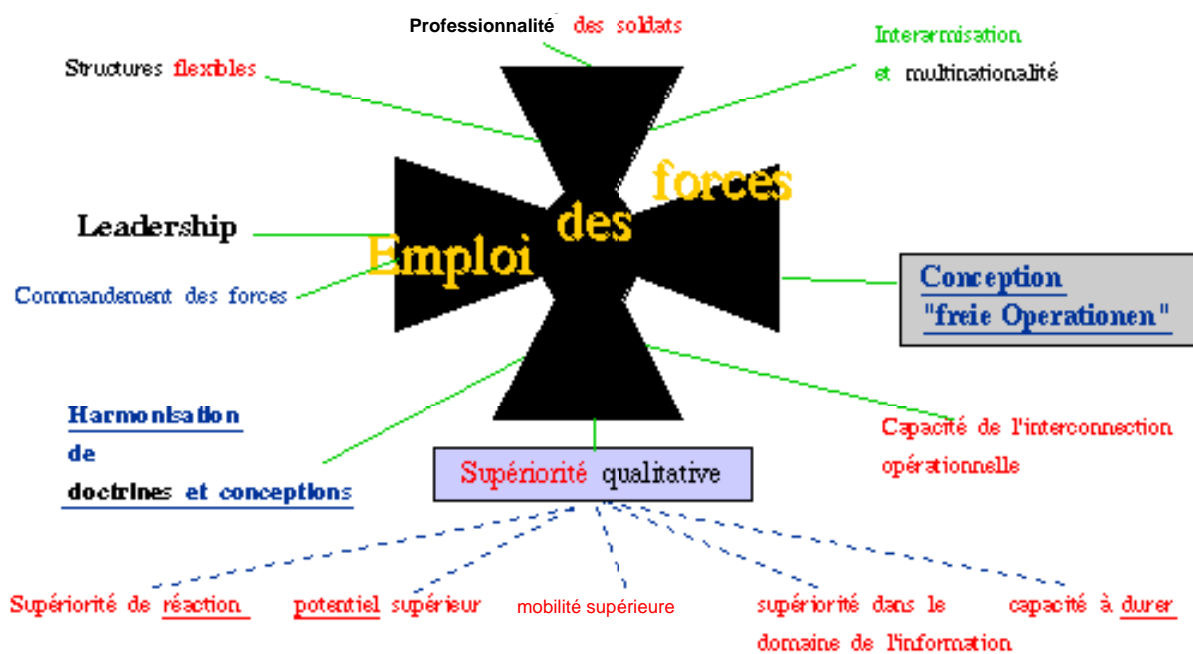
Par cette approche des documents fondamentaux, l'armée de terre allemande peut couvrir l'ensemble des fonctions opérationnelles du combat interarmes, de manière à fournir des éléments d'orientation pour appuyer le développement conceptuel, l'évolution des forces, et réalise actuellement une base conceptuelle solide, dans un contexte de fortes évolutions.

«Freie Operationen»

Centre de gravité dans l'emploi des forces

Emploi des forces

Capacités selon les missions et les besoins



Conformément aux documents cités et dans le cadre des directives conceptuelles, l'armée de terre a fait évoluer son approche sur l'emploi des forces.

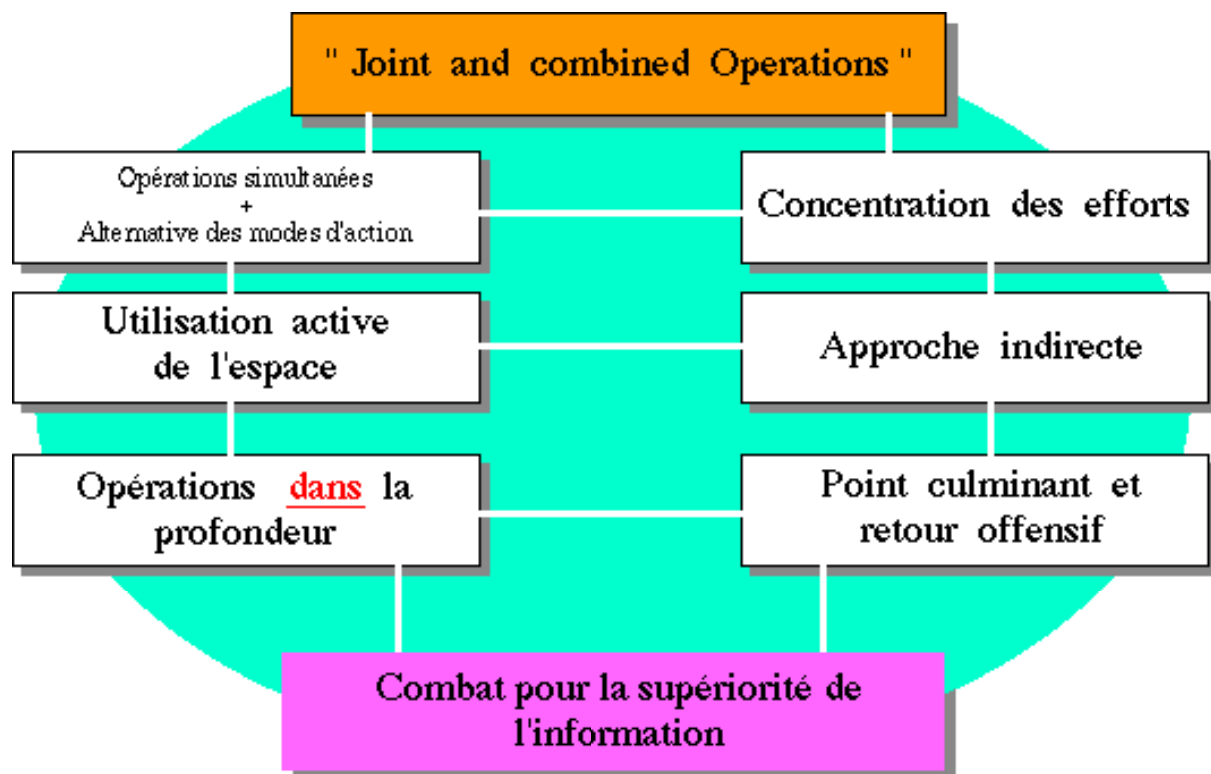
Basée sur les facteurs classiques des opérations (le temps, les forces et l'espace, aujourd'hui enrichis par l'information), la conception des «freie Operationen» est prédominante parmi les capacités nécessaires pour assurer le succès sur le champ de bataille.

Considérant les questions de liberté d'action et de conquête de l'initiative comme des buts essentiels dans cette conception afin d'imposer un rythme d'action à l'adversaire, le CEMA allemand, le GCA Willmann, explique l'idée centrale :

«Was sind freie Operationen ?»

«Pour moi, les FREIE OPERATIONEN constituent la manoeuvre du niveau opératif, non figée par des schémas, et dans laquelle le chef militaire dispose d'une grande marge de liberté de conception. Une des caractéristiques principales des «*freie Operationen*» est la méthode d'action indirecte dont le principe, au niveau opératif, peut s'apparenter à celui de l'action indirecte développée par Sir Liddle Hart au niveau stratégique».

«**Freie Operationen**»
Eléments du concept



Les éléments des «*freie Operationen*» présentés dans le texte ne sont pas tous nouveaux. La supériorité dans la domaine de l'information devient la condition essentielle pour conduire avec succès ces «*freie Operationen*», tout en procurant aux forces amies un temps d'avance déterminant pour «gagner» l'initiative.

Outre la démarche interarmées, déjà acquise, l'aspect multinational est devenu

une activité normale. L'armée de terre allemande joue un rôle de pionnier dans cet objectif de l'Alliance, fournissant une participation à six corps d'armée bi - ou multinationaux.

Mais la multinationalité exige encore une harmonisation des doctrines et des concepts ainsi que la compatibilité des moyens, surtout de commandement.

Les autres éléments, soulignés ci-dessus, font en conséquence l'objet d'une approche réellement innovante.

Aujourd'hui, ou dans un proche avenir, le chef militaire disposera des moyens nécessaires aux opérations dans la profondeur.

Ces opérations ne seront plus conduites par les seules forces aériennes ou par les systèmes à grande portée de l'artillerie, mais pourraient l'être également, après une reconnaissance soignée par les forces spéciales, par les forces aéromécanisées ou même de mêlée.

Elles seront en lien avec l'approche indirecte et viseront tout d'abord à réduire les capacités de l'ennemi (commandement, reconnaissance, réserves) et s'appliquent donc contre son centre de gravité et contre sa liberté d'action.

Cette innovation s'étend aussi aux opérations simultanées. Multidirectionnelles sur toute la largeur et toute la profondeur de l'espace de bataille, les opérations seront menées successivement ou simultanément,

au sol et depuis l'espace aérien, de manière non linéaire et à intensité variable. Elles devront être conduites de manière séquentielle ou globale, mais également de manière indépendante les unes des autres en terme de durée, dans la totalité de la profondeur et de la largeur de la zone de responsabilité.

Mais le vrai retour aux idées de Clausewitz est réalisé avec la notion d'exploitation du «point culminant», où bascule la bataille et se joue le retour offensif. Le chef cherche à anticiper le point culminant, le moment lorsque, au cours du combat, l'initiative et la capacité à poursuivre les opérations avec succès risquent de basculer au profit du camp adverse.

Le chef interarmes doit donc chercher à conduire l'adversaire vers son point culminant et l'empêcher d'atteindre son but opératif. Dès que l'adversaire aura dépassé son point culminant, le chef interarmes pourra donc obtenir la décision par un retour offensif en appliquant son attaque sur les centres de gravité ou centres déterminants.

La nouvelle démarche conceptuelle de l'armée de terre allemande est une architecture exigeante, qui demande pour l'avenir :

- ⇒ **l'acquisition de technologies modernes pour les systèmes d'armes et de commandement,**
- ⇒ **une étroite coopération multinationale,**
- ⇒ **des chefs militaires capables d'agir dans cet environnement complexe, surtout avec la volonté de prendre l'initiative, et d'assurer leur liberté d'action.**



COL Ulrich C. KLEYSER
Chef du Détachement de liaison de l'armée de terre allemande en France

Redécouvrir la stratégie

A l'heure où l'étendue des chantiers menés au sein de l'armée de terre mobilise une grande partie de l'énergie intellectuelle des officiers, la stratégie reste un domaine paradoxalement mal appréhendé. Autant la tactique, comprise comme la gestion technique de la bataille, est au coeur de l'enseignement militaire, autant la stratégie, comprise comme «l'art de distribuer et de mettre en oeuvre les moyens militaires pour accomplir les fins de la politique» (Liddell Hart) ou comme « la conduite d'ensemble des opérations militaires, l'art de contraindre, de vaincre aux moindres frais» (Raymond Aron), est un domaine dans lequel les militaires n'osent pas trop s'aventurer du fait de son lien particulier avec la politique. Pourtant, l'évolution actuelle redonne à cet art une vigueur nouvelle tout en modifiant profondément certains dogmes établis. La stratégie à laquelle il est ici fait référence est la stratégie «militaire», par opposition à la grande stratégie qui relève, elle, totalement du pouvoir politique.

Alors que l'armée de terre tente de se rebâtir une doctrine, il est indispensable de s'interroger sur la capacité réelle ou supposée du chef militaire d'être Le Stratège, c'est-à-dire de tout centraliser, concevoir et régenter lorsqu'il commande une force. Il s'agit bien d'une question essentielle car trop souvent les militaires considèrent comme présumée cette omnipotence du chef, et ils fondent toute leur doctrine dessus.

Or le décroisement de la guerre, qui caractérise la scène internationale actuelle, détruit ce mythe de l'omnipotence du chef sur lequel il n'est plus possible d'asseoir la doctrine sous peine de la rendre caduque et impraticable.

LE DECLOISONNEMENT DE LA GUERRE

La conception traditionnelle pose le principe de l'exception stratégique

Traditionnellement, la guerre et la paix sont deux états antinomiques et contradictoires. La logique du temps de guerre s'oppose à la logique du temps de paix et inversement.

La guerre a donc, dans cette optique, une fonction précise ; elle constitue une exception spatio-temporelle, juridique, politique et sociale définie ; elle fait appel à des modes d'action particuliers. La plupart des systèmes militaires étatiques tels qu'ils existent encore aujourd'hui dans les sociétés occidentales fondent leur organisation et leur doctrine sur cette perception.

Le cadre spatio-temporel

Limitée dans le temps par la déclaration de guerre et par la signature des accords de paix, la guerre est une période au cours de laquelle les Etats ont recours à l'action violente pour faire valoir ce qu'ils estiment être leur bon droit, ou pour répondre à une menace majeure contre leur intégrité. Limitée dans le temps, la guerre l'est aussi dans l'espace, avec ce qu'il est convenu d'appeler la zone des opérations ou le champ de bataille.

Le cadre juridique

Codifiée par des règles particulières exorbitantes de droit commun, la guerre constitue une exception juridique en tant que telle. Le droit de la guerre, tel qu'on a pu l'imaginer au siècle dernier, favorise d'ailleurs implicitement cette exception, dans la mesure où son existence même pose le principe selon lequel l'état de guerre diffère de l'état de paix. De plus, ce droit légitime la guerre, car il ne remet pas en cause la finalité de cette dernière.

Le cadre politique

Pendant toute la période moderne, l'Etat, défini par Max Weber comme ayant le monopole de la violence collective, a été le seul acteur reconnu et admis des guerres. Rousseau va même plus loin lorsqu'il dit : «La guerre n'est donc point une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat. [...] Enfin chaque Etat ne peut avoir comme ennemis que d'autres Etats, et non pas des hommes». Il sous-entend que l'état de guerre s'applique exclusivement aux conflits armés entre entités politiques souveraines de type étatique.

Le cadre social

La distinction entre combattants et non-combattants est au coeur de la compréhension traditionnelle des phénomènes guerriers. Chaque Etat confie à son armée, à ses soldats, le soin de recourir à la violence légitime. La guerre est donc l'affrontement de deux armées, à l'exclusion des populations civiles qui ne participent pas activement aux opérations, même si elles en subissent les conséquences.

La fonction régulatrice de la guerre

La perception traditionnelle de la guerre conduit à lui assigner une fonction reconnue et effective. Le résultat de la confrontation armée sert de fondement à la définition d'un nouveau rapport de forces, plus favorable aux intérêts du vainqueur.

Cela suppose que l'ennemi dans la guerre, qui est le voisin ou l'allié de demain, ait toujours une porte de sortie honorable ; cela suppose aussi que la valeur du résultat de la confrontation ne soit pas remise en cause et, enfin, que le recours à l'action stratégique constitue un cas particulier, défini et autonome des relations inter-étatiques.

Le stratège

Autonome, l'action stratégique est aussi exclusive ; lorsqu'elle est employée, elle prend le pas sur toutes les autres formes de commerce entre les nations. Le statut traditionnel du chef militaire découle de cette exclusivité. Le stratège n'a pas de rôle particulier pendant les périodes de paix. En revanche, il concentre en temps de guerre l'essentiel de la responsabilité stratégique. C'est lui qui, dans le cadre bien défini de la guerre, va mettre en oeuvre les moyens militaires pour atteindre les buts politiques.

Il bénéficie d'une relative liberté d'action car le recours à l'action stratégique implique que tous les autres moyens,

diplomatiques, économiques, etc., soient subordonnés à la conduite des opérations en cours.

La guerre déborde de ses cadres traditionnels

La perception traditionnelle de la guerre décrite ci-dessus, est devenue trop limitative. Elle ne suffit plus pour comprendre les conflits d'aujourd'hui. Le cadre spatio-temporel, juridique, politique et social de référence explose sous l'impulsion de nombreux facteurs, parmi lesquels il faut retenir l'arme nucléaire, les facilités de communication, la multiplication des acteurs et l'évolution des phénomènes de violence collective.

Un cadre spatio-temporel élargi et fluctuant

Les concepts traditionnels de déclaration de guerre et d'accord de paix se brouillent, et l'on parle plus volontiers aujourd'hui d'une continuité paix-crise-guerre, ou d'un continuum d'hostilité. La notion de champ de bataille ou de zone des opérations tend à s'effacer au profit d'une perception «scénique» de la guerre. Placée sous les projecteurs des médias et dépendante des coulisses où tout se décide finalement, l'action guerrière apparaît de plus en plus comme la représentation théâtrale d'une tragédie qui se noue ailleurs.

Ce processus est indissociable des nouvelles technologies de communication qui permettent à la fois de réduire les notions anciennes d'éloignement, d'exporter la guerre par le biais des images, et d'éloigner toujours davantage les donneurs d'ordre des zones d'opérations.

La guerre soumise au droit commun

La criminalisation des acteurs et la montée en puissance d'un droit international coercitif indiquent que, de plus en plus, la guerre relève du droit commun. Or, légaliser

la guerre équivaut paradoxalement à la délégitimer. Ce nouveau cadre juridique permet, en effet, de remettre en cause l'utilité de la confrontation militaire. En amont tout d'abord, un Etat ayant une respectabilité internationale ne peut pratiquement plus s'engager dans un conflit si la légalité de ce dernier n'a pas été validée par une décision de la communauté mondiale. La période des opérations proprement dite devient de plus en plus l'enjeu d'un contrôle juridique et réglementaire. Le domaine juridique devient une arme qui, en condamnant tel ou tel acteur, s'arroge le droit de décider ce qu'une entité peut espérer d'une éventuelle victoire militaire.

En aval, la pression juridique a la possibilité, au moyen de juridictions nouvelles, de modifier l'issue d'un conflit longtemps après l'arrêt des hostilités. En assimilant le guerrier à un criminel, on transforme les soldats du bon droit en simples policiers internationaux, tout en refusant à leurs opposants le droit d'être l'expression d'une volonté collective, unique source pourtant de la légitimité de leur action. Cette modification du cadre juridique traditionnel de la guerre engendre une remise en cause de la spécificité même de la guerre.

La bataille n'apporte plus la décision, mais la décision peut être confirmée par la bataille. Elle n'est plus la continuation de la politique par d'autres moyens, mais de plus en plus la continuation du droit. La guerre inter-étatique traditionnelle a été mise «hors-la-loi».

La diversification des acteurs

Le cadre étatique ne permet plus, à lui seul, d'appréhender les conflits actuels. On assiste, *nolens volens* à une «désétatisation» de la guerre par le haut, avec le rôle central joué par les coalitions, alliances et autres organisations internationales de tous ordres, mais aussi par le bas, avec l'apparition de nouveaux acteurs infra ou trans-étatiques. Les conflits actuels opposent souvent des entités de natures différentes. Les Etats sont rejoints sur la scène stratégique par de nouveaux belligérants, parmi lesquels il est bien difficile de différencier les organisations criminelles des organisations politiques, la politique permettant de justifier le crime ou le crime trouvant sa justification dans la politique.

Véritables acteurs politico-criminels, ces nouveaux venus se placent hors des cadres traditionnels de souveraineté, de territorialité, de légitimité et de respectabilité. La conduite des opérations échappe peu à peu au contrôle exclusif des armées nationales, pour se concentrer, d'une part, sur des structures de circonstance de type milice ou force privée, et d'autre part, sur des agrégats diplomatico-stratégiques supra-étatiques.

La démilitarisation de la guerre

Dès l'instant où des conflits se déclarent hors de la sphère étatique, les acteurs de ces guerres ne pourront plus être uniquement les militaires. L'engagement de troupes au sol, point de départ traditionnel

de la guerre, est aujourd'hui sans cesse différé pour constituer une sorte d'ultima ratio. Retardant ainsi sans cesse leur entrée en lice, les militaires laissent le champ libre aux humanitaires, diplomates, médiateurs, émissaires, intellectuels et autres porteurs de la bonne parole et du bon droit, qui ont aujourd'hui leur mot à dire dans la gestion des crises. Leur influence va croissante, et les militaires deviennent en quelque sorte leurs auxiliaires ou leurs agents de sécurité.

En outre, les conflits trouvent le plus souvent leur justification au cœur des populations civiles, considérées soit comme des spectateurs qu'il faut convaincre et satisfaire, soit comme des acteurs incontournables du jeu de la terreur et de la domination. En fondant combattants et non combattants dans un même ensemble, les protagonistes des guerres révolutionnaires ont réussi à tenir en respect les meilleures armées du monde en les obligeant à s'opposer non plus à une autre armée mais à la population tout entière.

Par ailleurs, les souffrances des populations civiles font l'objet de toute l'attention des médias et des humanitaires qui, paradoxalement, en les mettant sur le devant de la scène pour les dénoncer, leur donnent un poids stratégique qu'elles n'avaient pas auparavant. Enfin, la conquête des opinions publiques devient une condition *sine qua non* pour toute guerre juste. Nombreux sont les acteurs qui préfèrent agir directement contre les populations civiles en évitant soigneusement toute bataille rangée contre d'autres forces armées organisées. Le contrôle des populations et des opinions publiques devient ainsi l'enjeu principal des conflits armés, loin devant les prises de gages territoriaux ou économiques et très loin devant la défaite de l'armée adverse.

La modification de la fonction «guerre»

Les ennemis n'étant plus de même nature, la fonction «guerre» a évolué. Désormais, elle permet aux entités non étatiques tout au plus d'exister sur la scène internationale et aux Etats respectables de maintenir le *statu quo*. Les puissances actuelles se caractérisent, en effet, par un fort immobilisme stratégique imputable au gel nucléaire d'une part et à la concurrence économique d'autre part. Le nucléaire, en rendant la guerre impensable, a interdit aux Etats détenteurs de la bombe d'avoir recours à l'action guerrière pour faire valoir leurs droits. La concurrence économique, pour sa part, après avoir été l'un des moteurs de la guerre à l'heure des

économies nationales autosuffisantes, est devenue, en se mondialisant, une garantie de non guerre.

Conditionnés par les capacités de circulation et d'échange à l'échelle non plus étatique mais mondiale, le développement et le profit sont dépendants de la stabilité stratégique et du maintien du *statu quo*. La guerre n'est plus la partie décisive dont l'issue déterminera les rapports internationaux à venir.

Ainsi, la plupart des opérations sont maintenant décidées pour créer ou rétablir une situation de paix préalablement entérinée par la négociation diplomatique. En référence aux conceptions traditionnelles, le terme de contre-guerre semble plus adapté pour désigner la réalité du moment.

Toutes ces évolutions des phénomènes guerriers ne sont pas récentes. La chute du mur de Berlin, en renouvelant le paysage stratégique, leur a simplement permis d'éclater au grand jour et de se combiner pour faire sortir la guerre de ces cadres traditionnels. On assiste ainsi à un véritable **décloisonnement de la guerre** dont les conséquences sur l'action stratégique sont immenses.

UNE NOUVELLE STRATEGIE

Le décloisonnement de la guerre remet en cause l'exception stratégique, celle qui permettait autrefois d'envisager la dimension conflictuelle des relations entre entités politiques indépendamment des autres. Mais la fin de l'exception stratégique ne signifie pas, bien au contraire, la fin de la stratégie. On assiste à une mise en concurrence directe de la stratégie avec d'autres formes de relations et, simultanément, à un élargissement de son champ d'action. Parallèlement, le statut particulier du chef militaire évolue dans le sens d'une plus grande homogénéité entre paix, crise et guerre. Il ne détient plus toute la responsabilité stratégique et doit apprendre à composer avec les autres logiques.

Une stratégie concurrentielle et élargie

La stratégie, dont la fonction est de mettre en adéquation l'utilisation des moyens militaires et les buts politiques, perd son exclusivité. Un contexte concurrentiel se substitue au monopole dont elle disposait traditionnellement dans la guerre. Dans le même temps, elle élargit son champ d'action selon trois axes : dans le temps et l'espace, vers l'échelon politique et vers l'échelon tactique.

Le contexte concurrentiel

Les acteurs de la scène internationale banalisent le recours à l'action stratégique tout en lui déniaient son caractère décisif. Là où la stratégie prenait autrefois le pas sur toutes les autres formes de relations inter-étatiques, il y a aujourd'hui concurrence directe. Actions diplomatiques, économiques, humanitaires, juridiques, militaires se combinent entre elles, chacune prenant ponctuellement le pas sur les autres, chacune se mettant ponctuellement au service des autres, au gré de l'évolution de la situation. Cette mise en concurrence crée inévitablement des interdépendances fortes. Tous ces modes d'action doivent être mis en cohérence les uns avec les autres, c'est-à-dire intégrer, dès les plus bas niveaux d'exécution, les impératifs des uns et des autres. Pour l'action militaire, il s'agit de ne jamais perdre de vue la négociation diplomatique en cours, de respecter les apparences du droit, d'intégrer les impératifs humanitaires ou économiques. De l'interdépendance à la confusion, il n'y a qu'un pas, d'autant plus facilement franchi que les données du problème sont mal connues.

L'élargissement du champ d'action stratégique

Traditionnellement, le recours à l'action stratégique est limité au contexte défini de la guerre. Pourtant les interventions militaires actuelles sont le plus souvent réalisées en dehors de tout état de guerre formel. Cette réalité, recouverte par le terme de "stratégie d'action", élargit considérablement le cadre spatio-temporel de l'action stratégique. Ce "partout, tout le temps et tout de suite" a des conséquences immédiates bien connues, illustrées en

particulier par le principe de modularité. Mais il est une autre conséquence de cet élargissement qui est, elle, moins bien appréhendée et beaucoup plus perverse.

Décision politique en vue d'obtenir des résultats politiques, la guerre, par sa dimension solennelle, obligeait le pouvoir à énoncer clairement les causes et les objectifs politiques poursuivis. Aujourd'hui, l'action stratégique se trouve bien souvent privée de sens parce que banalisée et désacralisée. Or, la mort d'un soldat n'est acceptable que si elle est subordonnée à un enjeu sacré, c'est-à-dire supérieur à la valeur intrinsèque de la vie d'un homme. Le deuxième axe d'élargissement du champ d'action stratégique est politique. Continuation de la politique par d'autres moyens, la guerre subordonnait la stratégie à la politique tout en différenciant nettement les deux. L'échelon politique ne pouvait pas recourir à la stratégie pendant la paix, et pendant la guerre il se trouvait totalement dépendant de la réussite de l'action stratégique.

Aujourd'hui où le politique peut recourir en permanence à l'action stratégique, on pourrait penser que le politique instrumentalise la stratégie. Or c'est l'inverse. Car même si elle n'est plus seule, l'action stratégique conserve une dimension dramatique que les guerres dites propres font perdre de vue aux puissances du moment. Le risque est donc de voir tout le champ des relations internationales envahi par la stratégie, là où la guerre traditionnelle la cantonnait dans un cadre limité. Le dernier axe d'élargissement de la stratégie est tactique ; il concerne plus directement les forces armées.

Dès lors qu'il y a situation concurrentielle et élargissement spatio-temporel et politique, toute action

militaire, même aux plus bas échelons, est de nature stratégique, c'est-à-dire qu'elle a immédiatement des conséquences politiques. Ce changement de nature de

l'action tactique explique pourquoi la stratégie d'action de nos armées se traduit souvent par une inaction de fait sur le terrain.

La dilution de la responsabilité stratégique modifie le statut du chef militaire

L'élargissement du champ d'action de la stratégie et sa mise en concurrence modifient radicalement le statut du chef militaire. La responsabilité stratégique se dilue. Le chef militaire ne saurait donc plus être le stratège qu'il a toujours rêvé de devenir. Il n'est plus seul.

La dilution de la responsabilité stratégique

La totalité des échelons ayant un rôle dans l'action stratégique est aujourd'hui une responsabilité stratégique. Cette conception, impensable il y a quelques années, est illustrée quotidiennement, en particulier par la multiplicité des règles de comportement et la complexification croissante des missions.

Traditionnellement, le politique définit les buts politiques et décide de recourir à l'action stratégique. Vient ensuite l'échelon stratégique, qui traduit ces objectifs en termes militaires, et qui les répercute sous forme d'ordres aux échelons tactiques. Parfois, on introduit un échelon intermédiaire, dit opératif, correspondant à l'application des directives stratégiques à un théâtre particulier. L'échelon tactique raisonne en terme d'effets à obtenir au profit des amis, sur l'ennemi, le terrain et dans le temps. Il est normalement dégagé de tout souci politique, il a un ennemi désigné et il est capable schématiquement de se défendre ou d'attaquer. Ce contexte a cédé la place à la nécessaire prise en compte à tous les échelons des impératifs autres que militaires. Le soldat doit de plus en plus être capable de discernement. Mais qui dit discernement dit responsabilité. Il en va de

même pour l'échelon politique, qui tend à s'immiscer toujours davantage dans l'action stratégique. A partir du moment où cette dernière ne constitue plus une exception, le pouvoir politique ne sait plus, en effet, déterminer la limite à partir de laquelle l'action stratégique deviendra prééminente.

Il hésite donc à déléguer cette responsabilité aux militaires et intervient de plus en plus fréquemment et de plus en plus directement dans la conduite de l'action. De plus, n'étant plus exclusive des autres formes d'action, l'action stratégique doit dorénavant cohabiter avec elles, tantôt en supportant l'effort, tantôt en venant en appui. Cette cohabitation est effective dès les plus bas échelons lorsque journalistes, représentants internationaux, humanitaires et militaires interagissent dans un même secteur. En caricaturant à l'extrême cette situation, on peut dire qu'on assiste à une véritable inversion des échelons traditionnels, avec le politique qui détermine les modes d'action tactiques et le tacticien qui tente de donner un sens à ce qu'il fait.

Le nouveau chef militaire

Le chef militaire se trouve au centre de cette révolution dans les affaires stratégiques. Son rôle évolue dans le sens d'une plus grande homogénéité entre paix,

crise et guerre, dans le sens d'un plus grand partage de ses responsabilités et d'une réduction de sa liberté d'action. La différence jadis fondamentale entre ses statuts paix et guerre s'estompe. Les dimensions organisationnelles et opérationnelles de sa fonction étant simultanées, il est à la fois chef militaire, stratège et gestionnaire. Sûr auparavant de détenir l'outil de la décision lorsque l'on s'en remettait à lui, le chef militaire doit maintenant justifier en permanence son utilité, en concurrence avec tous les autres moyens qui s'offrent au politique pour agir. Il doit préparer, convaincre et conseiller avant l'engagement ; conseiller, agir et justifier pendant l'engagement ; et enfin justifier après l'engagement. Il n'est

plus celui qui attend sur son piédestal que l'on fasse appel à lui. Par ailleurs, la continuité paix-crise-guerre rend aléatoire la définition de la limite au delà de laquelle le stratège doit par son action décider du destin de la nation. En pratique, le chef militaire, maître de l'action stratégique, est placé dans la même situation que son art. Il doit faire face à la concurrence et élargir son champ d'action. Il doit participer en permanence aux prises de décisions, tout en acceptant de partager la responsabilité dans l'action, y compris vis-à-vis de ses propres subordonnés, qui intègrent eux aussi, chacun à leur niveau et dans leur sphère de responsabilité, les perceptions contradictoires avec les ordres qu'ils reçoivent.

On comprend aisément qu'une telle évolution se heurte aux référents des militaires le plus souvent attachés à la perception traditionnelle par habitude, par conviction ou par construction. Pourtant, la refondation en cours de l'outil militaire doit intégrer cette modification du cadre de l'action stratégique, pour déboucher réellement sur une plus grande efficacité. Le danger est que les militaires fondent leur doctrine non pas sur la réalité des faits mais sur une vision schizophrénique de la guerre, sur un absolu déconnecté de toute réalité. Les règlements deviennent alors un brillant exercice intellectuel sans aucune utilité pour l'action concrète et quotidienne.



*CES DUPONT SIRPA Terre
ESM 85/88 - ABC - Cdt Esc 1^{er} REC*

Les actions civilo-militaires : un enjeu pour l'Economie française

Cet article est le compte-rendu d'un colloque organisé les 25 et 26 mars dernier, à l'Ecole militaire, par l'Amicale de l'EMSST, le Forum du Futur et la revue Droit et Défense. Les actes des séances peuvent être commandés auprès de l'Amicale de l'EMSST. On y trouvera, notamment, l'excellente synthèse du professeur Olivier GOHIN, directeur de la revue Droit et Défense.

Le général DE GAULLE aurait dit : "La France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts". Cette affirmation trouverait peut-être à s'appliquer, aujourd'hui, dans le champ des actions civilo-militaires à dimension économique. Il s'agit en effet, pour la France et par l'intermédiaire de ses entreprises, de s'affirmer sur les marchés de la reconstruction des zones sur lesquelles les armées se sont engagées, afin d'en tirer un bénéfice principalement économique.

Ce type d'action ne peut réussir que s'il parvient à fédérer les interventions des différents acteurs impliqués : publics (institutions politico-administratives, armées) et privés (entreprises, ONG). Le colloque organisé à l'Ecole militaire a pu montrer qu'à cet égard les performances françaises demeurent limitées.

Alors que le concept d'ACM à dimension économique désigne des réalités très différentes, le bilan des actions menées par la France reste insuffisant. Aussi, à l'avenir la capacité de la France à tirer parti des ACM économiques dépend de la mise en œuvre d'efforts mieux concertés.

Le concept désigne des réalités très différentes

Le concept d'ACM trouve son origine dans des pratiques anciennes, du "rôle social de l'officier" cher à Lyautey, au plan Marshall ou aux "sections administratives spécialisées" de la guerre d'Algérie. L'exemple des "Civil Affairs" américaines est venu le renforcer.

Il désigne aujourd'hui trois types de mission.

Des missions humanitaires, d'abord, destinées à venir en aide aux populations sinistrées.

Des missions au profit des forces, ensuite, cherchant à améliorer les conditions de leur engagement.

Des missions visant l'environnement civil, enfin, tendant à retrouver des conditions de vie normales et, notamment, un bon fonctionnement de l'économie locale.

Les ACM à dimension économique relèvent principalement de cette troisième catégorie, minoritaire (la proportion des ACM relevant de la deuxième catégorie est estimée à 85 %). Il s'agit d'abord d'un concept militaire : à travers ce type d'ACM, les armées prennent en charge, sur le terrain des opérations extérieures, les différents volets de la défense nationale, telle que l'ordonnance de 1959 la définit dans sa globalité. Dans ce cadre, l'intérêt économique rejoint les objectifs de défense.

En droit positif, toutefois, les ACM à dimension économique ne sont pas pleinement définies. Certes, elles ont été visées par la résolution n° 900 du conseil

de sécurité de l'ONU, concernant la reconstruction de Sarajevo. De même, en France, la directive du CEMA en date du 11 juillet 1997 a pu encadrer la conduite des ACM. La plupart des analyses soulignent, toutefois, que ce concept reste juridiquement flou.

Dans les faits, les ACM regroupent des activités complémentaires. Sécuritaires, humanitaires, économiques : les objectifs et les catégories ne sont pas étanches. C'est en fonction de la qualité du réseau tissé entre leurs interventions que les différents acteurs nationaux peuvent parvenir à obtenir des résultats.

La présence française reste insuffisante

Les intervenants ont été unanimes à déplorer l'insuffisance des résultats de la France dans les ACM économiques menées depuis 1994. Si la qualité de la projection des forces armées sur des théâtres extérieurs a été soulignée, la faiblesse de ses retombées économiques a pu être dénoncée. Un chiffre est particulièrement éloquent : 86 % des contrats passés par l'ONU en matière d'ACM ont été attribués aux Etats-Unis.

La première raison de cette insuffisance tient à un manque d'engagement des acteurs nationaux.

Les armées se sont fortement impliquées dans les ACM à dimension économique. Cet engagement, en outre, a été multiforme. Ainsi, l'importance cruciale du travail de renseignement a été soulignée. De même, la mise à disposition d'officiers réservistes a permis de déployer une bonne capacité d'expertise.

Les entreprises, en revanche, ont faiblement manifesté leur intérêt. Même si certains de leurs représentants disent s'insérer dans une logique de "patriotisme" et de "guerre économique", impliquant un fort investissement dans les ACM, la plupart des entreprises françaises en sont restées éloignées. Faiblement soutenues par le réseau des banques et des assurances, elles ont le plus souvent refusé la prise de risque inhérente à ce type d'action. Elles ont parfois regretté, en outre, de ne pas pouvoir disposer, sur le terrain, d'un véritable pouvoir de décision.

Les autres acteurs institutionnels français, enfin, ont fait preuve d'un engagement très inégal. Malgré les efforts de certaines individualités, le réseau des principaux ministères intéressés (Affaires étrangères et Economie, notamment) manque de densité, à l'échelon des administrations centrales comme à celui de leurs représentations extérieures.

Cette insuffisance française s'explique, au total, par une incapacité à former un réseau cohérent.

En premier lieu, les ACM menées par des intervenants français en matière économique ne sont pas guidées par une

stratégie d'ensemble, définie en amont. La dispersion des acteurs est aggravée, en second lieu, par une trop faible circulation de l'information. Trop souvent, cette lacune empêche les entreprises françaises de saisir les opportunités que les marchés de la reconstruction peuvent présenter.

Et demain ? La nécessité d'une meilleure coordination

Au sein du ministère de la Défense, il est rappelé que dans un cadre géopolitique troublé, les ACM s'intégrant à des opérations extérieures sont appelées à se multiplier. Dans cette perspective, les actions civilo-militaires doivent être considérées comme un chapitre de la recomposition des armées. Certes, il ne s'agit aucunement de retrouver des "zones d'influence" correspondant au schéma du XIX^{ème} siècle, ni de rechercher une quelconque "chasse gardée" : le "retour sur investissement" des OPEX ne saurait être considéré comme un objectif en soi. Pour autant, il serait absurde de se priver des bénéfices économiques que ces opérations peuvent procurer, d'autant que cette dimension économique participe à la baisse de la conflictualité des zones concernées.

Ainsi, les militaires doivent être le relais de l'aide à la reconstruction de ces zones (même s'il ne s'agit pas de se substituer aux entreprises privées).

Dans cette perspective, la nécessité d'une meilleure coordination des intervenants français semble s'imposer. Comme l'a suggéré un récent rapport, il apparaît souhaitable de renforcer la coordination interministérielle. A cette fin, un rôle moteur pourrait être assuré par le SGDN.

Tous les intervenants ont insisté sur l'importance des facteurs institutionnels

dans le succès des futures ACM en matière économique.

Quatre idées peuvent être retenues.

- Les risques juridiques des ACM ne doivent pas être négligés. Le droit de la concurrence (à travers, notamment, l'accord sur les marchés publics, dans le cadre de l'OMC) exerce une emprise croissante. Par ailleurs, les actions de renseignement, en milieu non ouvert, peuvent être contrariées par une moins grande immunité des intervenants.
- La dimension multinationale des ACM doit être prise en compte avec précaution. Même si les ACM économiques relèvent d'abord d'une logique d'intérêt national, les acteurs français, sur le terrain, doivent rechercher une meilleure articulation avec les acteurs internationaux (la Banque mondiale et la Banque européenne de reconstruction et de développement notamment).
- La capacité des armées à mener des ACM efficaces dépend largement du maintien de la qualité des officiers réservistes experts. A cet égard, le projet de loi portant statut des réserves doit permettre de constituer un vivier d'experts de la reconstruction économique, en partenariat avec les entreprises.

TEMOIGNAGE

- Enfin, il est impératif de bâtir une véritable stratégie nationale en ce domaine, ce qui nécessite une amélioration structurelle de la coordination des différents acteurs.

Les participants au colloque ne s'accordent pas, cependant, sur la nature

de cette interface : une agence (sur le modèle de l'USAID, United States Agency for International Development, rattachée au département d'Etat), une administration de mission (SGDN) ou, avec plus de souplesse, un «Monsieur ACM».

Ces orientations supposent, au total, qu'une impulsion politique soutienne les efforts des différents intervenants. Le ministère de la Défense souhaite s'engager dans ce sens.

Les actions civilo-militaires s'insèrent pleinement, en effet, dans la logique devant guider l'action extérieure de la France : une logique de volonté, soucieuse d'affirmer l'influence française dans un environnement stabilisé.

Mieux coordonnées, les actions civilo-militaires peuvent devenir un puissant vecteur de cette logique d'influence, alliant l'économique et le militaire au service des intérêts de la France.



*ASP LARRIVÉ
Cabinet du général CDES*

OBJECTIF DOCTRINE

Directeur de la publication : Général LASSERRE
Secrétaire du comité de rédaction : LCL SCHMITT
Rédacteur en chef : LTN CARMES
Maquette : Cellule RAO-PAO du CSEM
Impression : Point d'impression du CDES
Tirage : 1 500 exemplaires
Dépôt légal à parution
ISSN : 1293-2671

Tous droits de reproduction réservés

CDES

OFFICIER COMMUNICATION

1, Place JOFFRE - 75007 PARIS

✉ BP 53 - 00445 ARMEES

☎ **01 44 42 36 22** - FAX 01 44 42 35 01

Ritter : 16 93 36 22

Retrouvez le CDES sur Internet :

<http://www.defense.gouv.fr/terre/hf/formation/formation.html>

